

Du 23 au 29 décembre 2024 - N° 4947

# le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96<sup>e</sup> année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



## Le portrait du Journal du Palais

### Palmes d'or

Multi-médaillées lors des championnats du monde de plongée sportive en piscine (PSP), les Dijonnaises Camille Cuny et Virginie Roux se font les ambassadrices d'une discipline encore peu médiatisée. *Page 24*

## Vert Deshy investit 11 M€ à Houtaud

Doubs. Fabricant de granulés de bois de chauffage, Vert Deshy a inauguré sa nouvelle usine qui doit renforcer les capacités de production arrivées à saturation dans l'Ain. *Page 4*

## Catalpa Festival fait son come-back

Yonne. Ajournée cette année en raison d'un calendrier surchargé, la manifestation dédiée aux musiques actuelles signe son grand retour l'an prochain dans une version, néanmoins, remaniée et au prix d'une contribution non négligeable. *Page 9*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

# Entre 200 et 400 M€ injectés dans l'agrivoltaïsme



La coopérative aux 400 M€ de chiffre d'affaires et aux 3.500 adhérents, Dijon Céréales, le sait mieux que personne, la communauté agricole fait face à une conjonction difficile mêlant : crise économique et financière, guerre commerciale, déstabilisation politique, réglementation contraignante et

dérèglement climatique. Des turbulences qui menacent de plus en plus la pérennité des exploitations régionales. Face à ses défis, Dijon Céréales entend trouver de nouveaux leviers de croissance pour offrir davantage de résilience aux exploitations et inciter les jeunes générations à

franchir le pas de l'installation. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'engagement de coopération qui lie Dijon Céréales et TotalEnergies depuis maintenant quatre ans et qui vient de faire l'objet d'un renforcement par la signature lundi 16 décembre d'un partenariat de co-développement

pour l'agrivoltaïsme régional engageant les deux parties sur 30 à 40 ans. Entre 200 et 400 M€ seront injectés dans ce deal qui vise la production de 200 MWh, soit l'alimentation en électricité de 100.000 habitants de Côte-d'Or, d'ici 2030, sur 600 ha de terres agricoles régionales. *Page 3*

## Dijon purge ses contentieux avec Congrexpo

Cela s'appelle terminer l'année sinon en beauté, du moins en sérénité : pour son ultime conseil municipal 2024, Nathalie Koenders a pu exposer l'essentiel des termes du « protocole d'accord transactionnel » qui met un point final aux multiples contentieux entre la ville de Dijon et l'ancien concessionnaire du Palais

des congrès et Parc des expositions, l'association Congrexpo. C'est finalement par la médiation que se soldent définitivement les choses. Dijon versera ainsi 84.312,48 € pour solde de tout compte, en plus du 1,5 M€ déjà obtenu par Congrexpo.

*Page 8*

Anticiper l'indemnité de fin de carrière. *Page 19*

**IMPACT  
MAXIMAL  
VISIBILITÉ  
TOTALE**

**Optez pour la une,  
soyez  
incontournable**



03 80 68 23 68

R 28302 - 4947 - 2€



## L'organisation de la coupe du monde de football 2034



Elle a été attribuée à  
**L'Arabie Saoudite**

## La corruption en France



L'échelon municipal concentre à lui seul  
**39%**  
des affaires

## Les dépenses de Noël en Europe



baromètre

## L'Arabie Saoudite accueillera la Coupe du monde 2034

C'est officiel depuis le 11 décembre : sans surprise - le pays étant le seul candidat - l'organisation de la Coupe du monde de football 2034 a été attribuée à l'Arabie Saoudite. Après le Qatar en 2022, un nouvel État fortement critiqué pour son manque de respect des droits de l'homme accueillera la prestigieuse compétition. Le Classement mondial de la liberté de la presse de Reporters sans frontières classe par exemple l'Arabie à la 166e place sur 180, derrière la Russie. Le prince héritier d'Arabie saoudite, Mohammed ben Salmane, est notamment soupçonné d'avoir commandité le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi en 2018. En outre, dans l'édition 2024 du rapport Liberté sur Internet de Freedom House, le royaume arabe est classé 65e sur 72 pays étudiés.

## La corruption sévit en France

Selon l'indice de perception de la corruption mis en place par l'ONG Transparency International, la France fait du surplace depuis plus de dix ans. Sur les plus de 1.300 affaires de corruption recensées dans le pays par l'ONG en date de décembre 2024, ces activités illicites semblent particulièrement répandues dans le milieu politique, et en particulier à l'échelon municipal (maires, adjoints et conseillers), qui concentre à lui seul 39 % des affaires. En seconde position, on trouve les entreprises et leurs dirigeants, représentés dans 21 % des affaires étudiées, suivis par les employés de la fonction publique (17 % en combinant la fonction publique d'État et territoriale). Quant au type d'infraction le plus fréquent, c'est le détournement de fonds publics qui arrive en tête, puisqu'il concerne 27 % des cas recensés par Transparency International.

## Noël : quel est le pays d'Europe le plus dépensier ?

Cadeaux, décorations, sapin... Les occasions de dépenser ne manquent pas en cette période de fêtes de fin d'année. Selon une récente enquête menée par OpinionWay, le budget des Français pour les cadeaux de Noël a augmenté cette année passant en moyenne de 345 € en 2023, à 391 €. Au total, d'après les prévisions du site de marketing britannique VoucherCodes, les dépenses de Noël devraient atteindre 73 Mds € en France. Pourtant, si le pays se classe loin devant l'Italie (44,2 Mds €) et l'Espagne (30,5 Mds €), il n'arrive qu'à la troisième place du classement, surpassé par les plus grands dépensiers d'Europe : l'Allemagne et ses 86,2 Mds €, et le Royaume-Uni, en tête avec 104,2 Mds € de dépenses totales prévues.

Une boutique de location de robes de soirée vient d'ouvrir à Plombières-lès-Dijon.  
Son nom : Le secret des élégantes.



## Daniella Lacomblez fait de vous des cendrillons d'un soir

**E**n quête de La robe pour répondre au dress-code d'une soirée habillée, d'un mariage ou pour aller danser ? Ne cherchez plus, Daniella Lacomblez est la marraine qu'il vous faut pour vous transformer en éphémère princesse de conte de fée. La jeune entrepreneuse de 35 ans, originaire d'Alsace, arrivée à Dijon en 2021, a quitté, il y a un peu plus d'un an, un confortable poste de responsable des ressources humaines d'un important comité d'entreprise pour lancer sa société de location de robes de soirée. « À l'arrivée de mon deuxième enfant, j'ai voulu inverser mes équilibres de vie entre travail et vie-privée et donner plus de temps à ma famille. La voie de l'entrepreneuriat m'a semblé être la meilleure solution pour retrouver une liberté d'organisation. Depuis, mon mariage,

où j'avais fait appel à un service de location de robes pour ma mère, j'avais cette idée en tête de monter un concept de location de robes de soirée », raconte Daniella Lacomblez, qui avoue avoir toujours un côté princesse qui sommeillait en elle. Entre la recherche des fournisseurs et des locaux, il lui faudra un an pour rendre tangible son rêve. Elle installe sa boutique à Plombières-lès-Dijon : « un secteur au loyer attractif et encore très proche de Dijon ». Sur place elle reçoit sur rendez-vous : « les personnes se rendent d'abord sur mon site internet où vingt-cinq modèles de robes sont déjà au catalogue d'un stock appelé à s'étoffer », explique Daniella Lacomblez. Elles peuvent ensuite sélectionner quelques robes avant de réserver un créneau en boutique. Ces rendez-vous sont payants et durent environ une heure pendant laquelle la cliente peut essayer les robes choi-

sies ou d'autres dans une ambiance bienveillante et intimiste ».

## DES ACCESSOIRES EN PLUS

Côté tarif, le forfait de location de base s'étend sur trois jours et est compris entre 70 et 90 € en fonction du modèle, de son coût d'entretien et d'assurance. Un tarif journalier entre 20 à 26 € est ensuite appliqué au-delà des trois jours de location. Daniella Lacomblez vise par ce choix de la location plutôt que l'achat : « faciliter l'accès aux robes de soirée, permettre de changer plus souvent de tenues, de rester à la mode à moindre coût, de consommer des vêtements de manière plus responsable ». Enfin, l'entrepreneuse propose également tout un ensemble d'accessoires, cette fois à l'achat, bijoux, pochettes, sacs... pour compléter la tenue.

Frédéric Chevalier

◆ [lesecretdelegantes.com](http://lesecretdelegantes.com)

## Ils bougent.



**NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LES EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE (ECF).** À la suite de la démission de Lionel Canesi, le Bureau national de la Fédération des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France a élu Emmanuel Gauzy au poste de président. Cette élection marque le début d'une nouvelle dynamique pour ECF, syndicat patronal représentatif de la profession, résolument engagé dans la défense des experts-comptables et commissaires aux comptes, pour les deux prochaines années. « Je suis honoré et déterminé à relever les défis qui nous attendent, a déclaré Emmanuel Gauzy. Je crois profondément en la force collective d'ECF pour fédérer, innover et défendre les intérêts de notre profession, essentielle au tissu économique et social de notre pays ».



**NOUVELLE SOUS-PRÉFÈTE DE SENS.** Succédant à Wassim Kamel, Carole Dabrigéon a pris ses fonctions vendredi 15 novembre. Celui-ci, en poste à Sens depuis septembre 2023, a été nommé sous-préfet de Sarreguemines (Moselle). La nouvelle sous-préfète était depuis juin 2020, sous-préfète de Saint-Dié-des-Vosges. Carole Dabrigéon connaît bien la Bourgogne puisque qu'avant son affectation dans les Vosges, elle a occupé divers postes, dont celui de sous-préfète de l'arrondissement d'Autun en Saône-et-Loire et directrice générale de l'Institut national de sécurité routière et de recherche à Nevers.



**LE PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DE FOOTBALL RÉÉLU.** L'assemblée générale de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de football s'est tenue samedi 9 novembre à La Commanderie, à Dole. La liste conduite par Daniel Fontenraud, président sortant, a été élue par les clubs pour quatre ans, avec 67,1% des voix.

# ENTREPRISES

## Dijon Céréales et TotalEnergies carburent ensemble à l'agrivoltaïsme

**Côte-d'Or.** Lundi 9 décembre TotalEnergies et Dijon Céréales signaient le renforcement de leur partenariat débuté il y a quatre ans visant à co-développer des projets agrivoltaïques. **Objectif : couvrir 600 hectares de terres agricoles dans les deux à trois ans.**



**L**a coopérative aux 400 M€ de chiffre d'affaires et aux 3.500 adhérents, Dijon Céréales, le sait mieux que personne, la communauté agricole fait face à une conjoncture difficile mêlant : crise économique et financière, guerre commerciale, déstabilisation politique, réglementation contraignante et dérèglement climatique. Des turbulences qui menacent de plus en plus la pérennité des exploitations régionales, mais dans lesquelles, Didier Lenoir, président de Dijon Céréales, voit tout de même une lueur d'espoir : « *Nous traversons certes une période compliquée, mais tout n'est pas fichu. Nos métiers restent attractifs et indispensables à la France. L'enjeu est de trouver de nouveaux leviers de croissance pour offrir davantage de résilience à nos exploitations et inciter les jeunes générations à franchir le pas de l'installation.* »

### SÉCURISER LES REVENUS DES AGRICULTEURS

Cette quête de la diversification des ressources a déjà commencé au sein de Dijon Céréales et a pris corps en 2023 avec la création de l'association l'Alliance BFC réunissant sous une même bannière les compétences et expertises des trois coopératives Bourgogne du Sud, Dijon Céréales et Terre Comtoise. Cette structure s'est donnée comme mission de construire l'avenir de l'agriculture en Bourgogne Franche-Comté. Pour cela, elle mise sur une R&D dynamique pour innover, notamment par l'identification et la mise en place de nouvelles productions comme les abricots ou en cherchant à optimiser la production agricole grâce à l'appui du digital et de la data. Elle travaille à renforcer les débouchés locaux dans un contexte d'exportation tendu, via la création de la marque "Nous Autrement" ou le développement de l'offre de protéines régionales en circuit-court. Enfin, le développement de l'agroénergie (méthanisation, agrivoltaïsme) offre un vrai potentiel de sécurisation des revenus pour les agriculteurs. Et c'est bien sur ce dernier volet que porte l'engagement de coopération qui



De gauche à droite : Christophe Richardot, directeur général de Dijon Céréales, Didier Lenoir, président de Dijon Céréales et Marin de Montbel, directeur général de TotalEnergies Renouvelables. Crédit : JDP.

lie Dijon Céréales et TotalEnergies depuis maintenant quatre ans et qui vient de faire l'objet d'un renforcement par la signature lundi 16 décembre d'un partenariat de co-développement pour l'agrivoltaïsme régional qui engage les deux parties sur 30 à 40 ans. « *Notre volonté est de pousser nos agriculteurs à atteindre l'objectif d'avoir 30 à 40 % du chiffre d'affaires de leur exploitation qui soit résilient face aux aléas climatiques à l'horizon 2050, argue Christophe Richardot, directeur général de Dijon Céréales. Avec GRDF, nous avons ouvert à Cérilly le 30 juillet l'une des plus grosses unités de France de méthanisation alimentée en seigle fourrager. Un investissement de 95 M€, qui offre un revenu de diversification à plus de 150 cultivateurs et une production annuelle de gaz d'environ 230 GWh. Alors que trois autres projets de méthanisation sont en cours, avec TotalEnergies, nous ambitionnons de faire pareil sur le volet agrivoltaïsme en devenant coproducteur d'énergie.* » « *L'agrivoltaïsme ouvre un champ des possibles immense pour nos*

*adhérents. Il y a une vraie opportunité de faire autre chose que du maïs sous ces panneaux, de tester des idées nouvelles, de tirer parti de l'ombrage et de la protection pour innover. C'est aussi un moyen pour l'agriculteur de se réaliser et un vecteur d'attractivité pour nos jeunes, très en lien avec les attentes sociétales* », appuie Didier Lenoir.

### UN PARTENARIAT ENTRE 200 ET 400 M€

Avant cette signature qui projette de sécuriser le revenu des agriculteurs de Dijon Céréales sur 600 hectares de terres agricoles côte-d'oriennes dans les deux à trois ans, les deux partenaires ont implanté en 2021 un démonstrateur agrivoltaïque composé de panneaux photovoltaïques bifaciaux verticaux à Channay dans le Châtillonnais visant à la fois l'étude de l'évolution de la qualité des sols, de la qualité environnementale et du rendement avec ou sans panneaux photovoltaïques, mais aussi la "bonne entente" des deux parties. Le site a déjà accueilli plus de 1.000 visiteurs profession-

nels et institutionnels. « *Avant de signer, nous avons besoin de bien nous connaître, d'être convaincus d'être de bons partenaires, avant de nous engager sur 30 à 40 ans... Cela fait maintenant quatre ans que nous travaillons ensemble, cette signature est l'aboutissement de cette période de fiançailles. C'est le mariage entre personnes qui partagent la même vision des agriculteurs* », affirme Marin de Montbel, directeur général de TotalEnergies.

Les deux "mariés" injecteront entre 200 et 400 M€ dans ce partenariat qui vise, dans un premier temps, la production de 200 MWh, soit l'alimentation en électricité de 100.000 habitants de Côte-d'Or, d'ici 2030. Côté répartition des rôles : Dijon Céréales identifiera les exploitations les plus adaptées pour accueillir des projets agrivoltaïques et ce « *sans ségrégation* », précise Didier Lenoir. *Cela sera ouvert aussi bien aux éleveurs qu'aux maraichers, en passant par les producteurs de céréales, en bio comme en conventionnel* ». TotalEnergies, fort de ses 3.000 chercheurs et techniciens qui tra-

vailent sur les énergies renouvelables, se chargera des études, du développement, de la construction et de l'exploitation du projet en co-activité avec les agriculteurs. Des sociétés d'exploitations seront créées avec répartition du capital entre les deux parties. Les agriculteurs pourront espérer un revenu, sous forme de loyer en lien avec la mise à disposition de leur terrain, entre 1.500 et 2.000 €/ha/an, ainsi qu'une amélioration de leur productivité grâce à la présence des panneaux photovoltaïques posés en barrières ou en ombrières. « *Les solutions agrivoltaïques seront adaptées aux besoins de chaque exploitation et resteront à taille humaine* », précise Didier Lenoir, affirmant que l'ensemble des projets devrait occuper moins de 1 % de la surface agricole totale.

Le duo a déjà une dizaine de projets en cours de développement pour plus de 300 hectares dans la région. Le premier projet devrait pouvoir entrer en phase d'exploitation en 2028.

Frédéric Chevalier

**Côte-d'Or.** La quatrième édition du Festival de la transition écologique et numérique à Dijon fut notamment l'occasion pour les différents acteurs de l'emploi, de la formation, de la construction, de l'énergie et des travaux publics d'évoquer les enjeux de recrutement pour le territoire.

# La transition écologique promet son lot d'emploi locaux pour les dix ans à venir



**L**e Festival de la transition écologique et numérique est né en 2021 à Dijon, de l'initiative d'un collectif de partenaires d'horizons divers, mobilisés pour mettre en place à travers une programmation variée, un événement à forte résonance territoriale. Depuis 2022, de nouveaux territoires et partenaires locaux ont adhéré au projet : cette année le festival s'est déployé, du 4 novembre au 8 décembre, dans quatre bassins de population et d'emploi : Dijon métropole, Chalon-Le Creusot, Besançon-Dole-Mouchard et Nord Franche-Comté. À Dijon, l'évènement s'est déroulé sur le campus de l'École spéciale des travaux publics ESTP et de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO) avec en point d'orgue, du 2 au 4 décembre, l'opération « Ton métier de demain, ville durable et bas carbone », une expérience ludique au cours de laquelle les visiteurs se sont vus confier une mission qui les a conduits à collaborer pour identifier et mobiliser des compétences clés au service d'un projet qui contribue à la décarbonation.

Au sein de ces parcours, plus de 60 métiers ont été représentés allant d'une formation CAP au Bac +8 sur les thématiques du logement, des mobilités, de la santé et la nutrition. « Nous avons eu 5.000 participants l'année dernière, preuve que ce festival répond à un besoin. Ses objectifs sont simples : il s'agit de sensibiliser aux enjeux de la



Carmen Munoz-Dormoy, directrice action régionale d'EDF BFC, Laurence Mangenot, directrice de l'ESTP Dijon et Michel Swieton, directeur de France Travail BFC. Crédit : JDP.

transition écologique et présenter les métiers qui y sont liés en Bourgogne Franche-Comté, explique Laurence Mangenot, directrice de l'ESTP Dijon et présidente du Campus des Métiers et des Qualifications (CQM) Green City. Ce Festival cible particulièrement les "apprenants" : collégiens, lycéens, étudiants et apprentis. Souvent inquiets sur l'avenir de la planète, ils sont aussi confrontés à des choix d'orientation. Les filières de formation et métiers de la transition écologique et numérique offrent des opportunités d'avenir professionnel et ainsi des moyens d'agir et de donner du sens à son métier. Le forum s'adresse également aux personnes en reconversion et en recherche d'emploi, aux enseignants et aux salariés ».

Sur cette question de l'emploi, Carmen Munoz-Dormoy, directrice action

régionale d'EDF Bourgogne Franche-Comté a souligné le fort besoin de recrutement à 10 ans de l'énergéticien : « En BFC, ce seront entre 400 et 600 emplois par an qui seront à pourvoir tous niveaux confondus (20 % de bac pro, 50 % de techniciens et 30 % de diplômés de l'enseignement supérieur) pour répondre à un double enjeu de décarbonation de notre économie et d'augmentation de la production d'énergies renouvelables. Des recrutements sont notamment prévus sur la centrale de Belleville à proximité immédiate du département de l'Yonne ou encore à Framatome qui projette une multiplication par trois de sa production, sans compter sur le développement de la filière hydrogène en région, source de nouveaux métiers ». De son côté, Thomas Fraïoli, directeur régional d'Enedis Bourgogne évoque une montée en charge de l'acti-

tivité de 20 % par an : « À ce rythme, il sera impossible pour nous de fonctionner à effectif constant. Nous prévoyons ainsi plus de 3.000 recrutements dans les trois ans à venir au niveau national, dont une centaine en BFC ».

## DES EMPLOIS ET DE FUTURS FORMATIONS

Et pour aider au recrutement deux clubs thématiques ont été créés en BFC : le club des écoles des réseaux (pilote par Enedis et le club des écoles de la construction (coorganisé par la FRTP et la FFB, représentant 1.100 entreprises et 11.000 emplois en BFC) : « L'idée, c'est de faire connaître nos métiers dès la seconde avec des modules spécifiques qui trouvent leur place au cœur de l'enseignement délivré au lycée. Cela représente 30 % des matières enseignées et 18 semaines de

stage par an dans nos entreprises ». Cette année quatre lycées ont ainsi contractualisé avec Enedis (à Dijon, Montbard et Cosne-sur-Loire en filière classique, et le BTS du lycée technologique Gustave Eiffel). Pour le club de écoles de la construction, l'objectif est le même, avec un besoin en recrutement du secteur estimé à 550 postes annuels selon Jérôme Caramelle, secrétaire général de la fédération française du bâtiment et Claire Paris, secrétaire générale de la fédération régionale des travaux publics. Dans ce contexte, les acteurs de la formation se mobilisent pour « préparer les compétences de demain susceptibles de répondre aux enjeux de la transition écologique », affirme Marie Agnès Garnier, adjointe à la Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (Drafpic). « Il nous faut développer l'attractivité des métiers de ce secteur, créer des passerelles, détecter les métiers de demain qui auront une dimension écologique, orienter les candidats vers ces métiers et aider les entreprises à recruter... », appuie Michel Swieton, directeur France Travail BFC. « En attendant ces nouvelles formations et leurs lots de nouveaux diplômés, il sera également nécessaire de faire muter les métiers existants pour gagner en rapidité, pour agir de suite, plus vite que la formation initiale qui elle prendra entre dix et 20 ans », argue Jean-Patrick Masson, vice-président de Dijon Métropole en charge de la transition écologique.

Frédéric Chevalier

**Doubs.** Fabricant de granulés de bois de chauffage, Vert Deshy a inauguré sa nouvelle usine qui doit renforcer les capacités de production arrivées à saturation dans l'Ain.

## Vert Deshy investit 11 M€ à Houtaud



**A**lors que les capacités de production de pellets de 35.000 tonnes sur le site historique de Vert Deshy peinent à répondre aux clients, l'entreprise s'est associée à l'exploitant forestier et scieur Forestière et Développement pour débloquer 11 M€ afin de construire une nouvelle usine à Houtaud dans le Doubs. Pour accompagner ce développement, l'entreprise crée huit emplois et prévoit de se fournir dans un rayon de 100 kilomètres au plus auprès d'une cinquantaine de fournisseurs. Cette présence des professionnels de la filière bois n'est pas la seule raison qui a motivé Vert Deshy à choisir les environs de Pontarlier. « Notre associé est égale-



Le marché du pellet est passé de 200.000 tonnes annuelles à 2,5 millions de tonnes. Crédit : Freepik.

ment à proximité et nous allons profiter du réseau de chaleur du Grand Pontarlier pour alimenter notre activité, notamment la phase de déshydratation des sciures et plaquette de scierie que nous broyons », explique Christophe Saint-Cyr, directeur

général délégué de Vert Deshy. L'entreprise a par ailleurs retenu ce territoire car il disposait d'un autre site. « Nous l'avions racheté en 2018 mais il avait totalement brûlé peu de temps après. Nous savons que c'est dur de faire grossir une usine

sans arrêter la production donc nous avons saisi cette opportunité de croissance. »

## UNE RÉPONSE AUX ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

Cet équipement, inauguré le 10 décembre, aura nécessité une enveloppe de 11 M€. « Nous aurons une capacité de 50.000 tonnes annuelles mais nous commencerons à mi-régime pour suivre le marché. » Vert Deshy mise en effet sur un marché porteur en forte croissance. « Il y a 20 ans, quand nous avons commencé, le marché pesait 200.000 tonnes de pellets par an en France. Aujourd'hui, il représente 2,5 millions de tonnes. C'est une énergie renouvelable, vertueuse et économique. On coche toutes les cases. »

Nadège Hubert

## Saône-et-Loire

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE LANCÉE PAR SUEZ À CHALON-SUR-SAÔNE.

Suez et son centre LyRE ont lancé pour la première fois une démarche scientifique délocalisée en Saône-et-Loire. L'objectif était de mener une étude pour connaître les applications de l'assistance à distance dans les opérations de maintenance, dans le but d'améliorer la rapidité d'intervention, la précision des opérations de maintenance et la formation des techniciens. C'est à Chalon-sur-Saône que Suez a trouvé un partenaire spécialisé dans la recherche et l'innovation : l'Institut Arts et Métiers de Chalon-sur-Saône. Renommée pour ses expertises en matière de développement de techniques et usages de l'immersion virtuelle au service de l'ingénieur, c'est l'une des équipes du Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Physiques et Numériques (LISPEN) qui s'est retrouvée au cœur de cette étude sur une durée de quatre ans. Vendredi 13 décembre, Guillaume Klein, doctorant en informatique pour l'industrie a ainsi présenté les conclusions de sa thèse intitulée « la télécollaboration pour assistance à la maintenance », financée à hauteur de 300.000 € par Suez. Les résultats qui ont notamment permis de cerner les limites de cette technique apportent un éclairage à Suez sur l'orientation des développements nationaux, liés à la télécollaboration, à prendre dans les prochaines années.

en bref

**Côte-d'Or.** Le logo de la Sem Patrimoniale, dessiné par JPM Partner, reprend la typographie de Dijon Bourgogne Invest, dont l'identité a été créée par la même agence de communication.

## D3B dévoile son logo



Le Journal du Palais en parlait dans son édition du 16 décembre : le mercredi 18 décembre a donc bien vu le dévoilement du logo de Dijon Bourgogne Business Building (D3B), l'outil de portage immobilier dont s'est doté cet été la métropole dijonnaise. Conçu par l'agence de communication locale JPM Partner, cette identité graphique reprend la typographie de Dijon Bourgogne Invest (DBI, l'agence d'attractivité de la métropole), fruit de la même agence : « Il s'agissait de faire le lien avec les éléments existants de la métropole », justifie Loïc Le Guillou, directeur artistique de JPM Partner. Tuiles vernissées pour l'inspiration, or-cassis-vert et noir pour évoquer la richesse patrimoniale de Dijon, le vin, l'écologie et le sérieux, seront désormais la signature graphique de la Société d'économie mixte Patrimoniale (Sempat), nouvel outil de la métropole au service de son attractivité et de son développement pour répondre à son ambition développée par Danielle Juban, vice-présidente de Dijon Métropole en charge notamment de ces sujets : « Rester dans le podium des métropoles de taille intermédiaires attractives et pourquoi pas monter sur la première marche » - l'élué évoquant là le baromètre Arthur



Danielle Juban et Bernard Bletton présentent le logo de la Sem Patrimoniale Dijon Bourgogne Business Building (D3B). L'outil de portage immobilier rejoint les autres dispositifs d'attractivité et de développement économique de la métropole dijonnaise. Crédit : JDP.

Loyd Attractivité & résilience des métropoles et Transition des territoires qui plaçaient en 2023 Dijon en 2<sup>e</sup> place derrière Angers, pointant néanmoins « une rareté de l'offre d'immobilier d'entreprise disponible » risquant de « brider la compétitivité des entreprises ». L'enjeu n'est donc pas aussi anodin qu'il peut sembler l'être... « C'est un outil qui manquait encore à la métropole », argue d'ailleurs son directeur, Bernard Bletton, également dirigeant général délégué d'une entité similaire dans le Doubs (Sedia) avec laquelle D3B a donc conclu un contrat d'administration générale, de gestion locative et de suivi des projets afin que ce

dernier chapeaute les activités de la Sempat dijonnaise.

### PAS DE CONCURRENCE AVEC LES BROKERS

Lors de cette conférence de presse, Bernard Bletton a précisé le contour des objectifs de D3B : porter des actifs immobiliers et les mettre en location dans les thématiques d'excellence spécifiques du territoire (numérique, santé...) et accompagner le parcours résidentiel des entreprises des filières en développement en parallèle des autres outils, tel DBI, « dans un contexte de sobriété foncière » qui poussera D3B à une observation poussée et des études consacrées aux

friches présentes sur le territoire. De quoi interroger les brokers de la place, dont certains étaient présents à l'instar de Florent Puchot, gérant de Progestim, qui a questionné Bernard Bletton sur la façon dont D3B comptait travailler avec le secteur privé de l'immobilier d'entreprise. « Notre vocation n'est ni de construire, ni de commercialiser », a précisé le directeur de D3B. Il n'y a pas de concurrence avec les brokers », soulignant même la possibilité de co-investissement de D3B avec des investisseurs privés et faciliter ainsi l'implantation d'entreprises.

Deux projets sont d'ores et déjà lancés : *Technov* d'une part, dédié à la filière numérique (à terme environ 11.000 m<sup>2</sup> de locaux, pour un montant total de 15 M€). L'appel à consultation des promoteurs sera lancé avant la fin de l'année ; et *AgrOnov 2* d'autre part, consistant en la transformation de bâtiments existants à Bretenière avec pour objectif « de doubler la surface du parc immobilier d'ici cinq ans ». Cette deuxième opération nécessitera une augmentation du capital de D3B, actuellement fort de 4,8 M€ détenus à 72% par Dijon Métropole et la région BFC, les actionnaires privés étant la Banque des Territoires, la Caisse d'Épargne, le Crédit agricole et la CCI Métropole de Bourgogne.

Emmanuelle de Jesus

**Yonne.** Une nouvelle association de commerçants a vu le jour dans le centre historique d'Auxerre.

## La rue du Temple veut se réinventer



L'ancienne association de la rue du Temple, en somme, se limitait principalement à l'organisation de la braderie d'août et à la mise en place de ballons gonflables dans la rue. Des initiatives peu engageantes qui n'avaient pas su fédérer les commerçants. La nouvelle association, lancée en novembre, s'est donnée pour mission de redynamiser la rue du Temple, d'attirer les habitants au centre-ville et de créer des événements attractifs. Actuellement, 50 commerçants en font partie, un chiffre qui pourrait varier en janvier. « Comme nous avons commencé en novembre, nous avons proposé l'adhésion pour les deux derniers mois de l'année. Donc je ne sais pas combien de commerçants adhéreront l'année prochaine », explique Marjory Garcia, présidente de l'association Quartier du Temple.



Marjory Garcia est la responsable du magasin « Serge Blanco » dans la rue du Temple à Auxerre. Crédit : JDP.

L'adhésion annuelle est fixée à 120 €, soit 10 € par mois. Les projets ne manquent pas, notamment l'idée d'agir visuellement en parallèle des animations organisées par la ville, comme celles prévues pour la Saint-Patrick. « Nous ne voulons pas être seuls dans notre coin. Nous aimer créer des événements avec d'autres

associations. Ce sera le cas plus tard dans l'année avec une fête de printemps », ajoute Marjory Garcia.

### LES FÊTES DE NOËL, UNE PREMIÈRE RÉUSSITE

La période de Noël marque un premier événement pour l'association. Une véritable dynamique a été instaurée,

avec des horaires d'ouverture harmonisés le dimanche et l'installation de stands pour créer une ambiance de marché. Un Père Noël présent, accompagné d'un jeu de lutins cachés dans les vitrines des boutiques participantes. Un questionnaire concours permettra aux visiteurs de tenter leur chance pour gagner des lots offerts par les commerçants, à déposer dans une urne à Monoprix.

La redynamisation de la rue du Temple pourrait également attirer de nouvelles enseignes. « Nous avons espoir que la Fnac pousse, cela serait un deuxième poumon avec Monoprix dans la rue », explique Marjory Garcia. Bien que l'association soit encore jeune et ne bénéficie pas encore de subventions, elle compte sur la solidarité et l'engagement des commerçants pour transformer le centre-ville d'Auxerre en un lieu vivant et attractif.

Enzo Beaudet

## Apprendre à apprendre : la compétence clé

EN COLLABORATION AVEC NICOLE ORTIS ET PASCALE CORBIN-KURTZ, FORMATRICES ET COACHES NICOLEORTISCONSULTANTS.FR

### Les 12 cadeaux du « savoir apprendre »



Il réduit les coûts de formation.

Il simplifie la planification des formations.

Il est un moindre investissement pour les structures sans service de formation interne.

Il rentabilise les temps de formation. Un rapport de l'Institut Sapiens affirmait en 2020 que les formations intégrées créeraient une valeur ajoutée de 94,5 milliards d'euros supplémentaire par an.

Il rend la formation effectuée par les salariés parfaitement adaptée aux besoins de l'entreprise.

Il offre, aux salariés, des compétences valorisées et plus de sens à leur travail. Selon le sondage Opinion Way/ANACT, trois dimensions égales y contribuent : le sentiment d'utilité à la société, à la population, aux bénéficiaires/clients, à l'entreprise ; la concordance entre valeurs personnelles et professionnelles ; la capacité du travail à contribuer au développement de chacun.e.

Il développe la formation informelle en diminuant la logique de silo.

Il favorise les bonnes intégrations et la conservation des talents.

Il facilite les transitions ou évolutions professionnelles et la mobilité.

Il optimise les financements publics des dispositifs de transmission des savoirs et compétences.

Il démontre l'efficacité du mentorat comme le plan national « 1 jeune, 1 mentor » ou le mentorat inversé installé dans des groupes internationaux depuis de nombreuses années.

Il crée un système vertueux. Les collaborateurs comprennent l'enjeu et le levier de réussite du « savoir-apprendre ». Il devient alors possible d'initier une majorité d'entreprises apprenantes, loin des seuls 30% que comptait la France en 2017 selon France Stratégie dans « Imaginer l'avenir du travail : quatre types d'organisation à l'horizon 2030 ». Les pays du nord affichaient eux 60%. Et l'organisation apprenante affiche de bonnes conditions de travail quand les risques psychosociaux sont élevés dans les trois autres types...

Alors ? C'est qui le Père Noël des entreprises ?

Chronique

## Saône-et-Loire. La Faïencerie de Charolles évolue

La Faïencerie de Charolles devient « Charolles - 1844 », en hommage à ses origines géographiques et à son année de création. Une transformation souhaitée par Romain Piraux, entrepreneur originaire de Paris, déjà à la tête d'une manufacture de tapis haut de gamme située à Grenade en Espagne qui a récemment acquis le fonds de commerce, incluant les brevets, licences, moules, stocks et commandes en cours. Avec cette reprise, l'entrepreneur aspire à « revitaliser l'entreprise tout en préservant son riche héritage artisanal ». Après des années marquées par des difficultés économiques, suivies d'une liquidation prononcée en décembre 2023 par le tribunal de commerce, la manufacture labellisée Entreprise du Patrimoine vivant renaît sous ce nouveau nom, « plus simple à prononcer à l'international, qui reflète l'engagement de l'entreprise à promouvoir le savoir-faire traditionnel et les valeurs du terroir. »

## Côte-d'Or. Lapierre signe un partenariat de quatre ans avec l'équipe néerlandaise Team Picnic PostNL à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

# Lapierre de retour dans le haut-niveau cycliste



De gauche à droite : Iwan Spekenbrink, dirigeant de Picnic PostNL et Tjeerd Jegen, directeur général d'Accell Group. Crédit : Accell group.

Lapierre (groupe Accell) a officialisé la signature d'un nouveau partenariat de quatre ans (2025-2028) en tant que fournisseur vélo de l'équipe néerlandaise Team Picnic PostNL, avec le soutien de sa maison mère Accell Group. Ce partenariat, prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec les premières courses dès la mi-janvier en Australie pour le Santos Tour Down Under. « C'est un moment important pour Lapierre, se réjouit Dorian Tabeau, directeur de marque

Lapierre. Ce n'est pas seulement un retour sur le circuit UCI World Tour, c'est aussi la preuve de notre ambition à devenir une très grande marque avec tout le support et la force du Groupe Accell. En s'associant à cette très grande et prestigieuse équipe, on commence à déployer notre stratégie afin de s'internationaliser et de faire de Lapierre, une marque référente sur le segment du sport performance. Avec l'équipe Picnic-Post NL, nous avons signé un vrai partenariat afin de combiner nos forces pour

atteindre les sommets dans un futur proche. »

Lapierre fournira ses vélos aux équipes masculines et féminines évoluant au niveau UCI World Tour ainsi qu'à l'équipe de développement UCI Continental. « À travers ce partenariat et ce retour en World Tour, Lapierre souhaite inspirer toute une communauté de passionnés de cyclisme à faire du vélo un art de vivre ! », déclare William Perrier, directeur général des cycles Lapierre et d'Accell France.

## Côte-d'Or.

# Un campus du coaching

Le 14 janvier 2025, Coheliance ouvre Campus AT (Analyse transactionnelle) à Dijon, une école de coaching qui formera des professionnels de l'accompagnement, des dirigeants mais aussi des passionnés du développement personnel et professionnel dans les domaines de l'organisation, du conseil, de l'éducation et de la psychothérapie. « Nous avons la conviction que l'apprentissage n'est pas une simple accumulation de connaissances mais une mise en mouvement du corps, des ressentis, des émotions et de la réflexion au service de la croissance de l'être dans toutes ses dimensions », précise le groupe dans son communiqué d'annonce.

♦ Jean-Pierre Fiasson - 06.18.44.08.29 et [jp.fiasson@coheliance.com](mailto:jp.fiasson@coheliance.com)

## La promo French Tech 2024 dévoilée

Dévoilée lors de la French Tech night le 28 novembre dernier, la promo 2024 de la French Tech BFC20 met à l'honneur 21 start-up (deux sont ex-aequo) qui incarnent la souveraineté technologique et qui ambitionnent un fort potentiel de croissance. Présents sur le Doubs, la Côte-d'Or, le Territoire de Belfort, la Saône-et-Loire et la Nièvre, ces start-up bénéficieront d'un accompagnement accru.



# leJournalduPalais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**COMMUNIQUEZ EN B to B**  
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- Publireportage
- Encartage
- Numérique
- Visibilité parfaite
- Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - [regiepublicitaire.jdp@legalnet.org](mailto:regiepublicitaire.jdp@legalnet.org)

# Réso Hebdo Éco

## « Décarbonation : une nécessité aussi structurante que l'agriculture »

**Interview.** À Nantes, Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables, a alerté sur les défis de la décarbonation dans un contexte politique incertain. Entre budget insuffisant et manque de planification énergétique à long terme, il plaide pour une approche structurée et coordonnée, rappelant le modèle de l'agriculture. Avec 1,55 Md€ sanctuarisé en urgence, mais bien loin des 10 Mds€ promis, la France avance trop lentement, selon lui, vers ses objectifs climatiques.



**R**éso  
Hebdo  
Éco.  
Vous  
com-  
parez votre syn-  
dicat, le SER à la  
FNSEA. Pourquoi

ce parallèle ?

♦ **Jules Nyssen.** La comparaison est intéressante. Tout comme la FNSEA défend les agriculteurs, le SER fédère près de six cents acteurs des énergies renouvelables : grands groupes, PME, producteurs indépendants, mais aussi collectivités et syndicats mixtes. Notre secteur, comme l'agriculture, est hautement régulé. Nous sommes en dialogue constant avec les pouvoirs publics pour garantir un cadre stable et clair. Le parallèle s'arrête cependant à notre poids politique : si nous avions celui de la FNSEA, peut-être avancerions-nous plus vite sur la transition énergétique (rires) !

♦ **Les incertitudes autour du budget 2025 et l'absence d'une Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) actualisée freinent-elles la décarbonation ?**

♦ Oui, et les investissements pâtissent de ce manque de vision stratégique. Bien que la France ait présenté en 2021 un plan ambitieux de 100 Mds€, dont 60 Mds€ financés par l'Union européenne, l'utilisation de ces fonds reste floue. Trop souvent, ces dotations impulsent des projets pilotes innovants, mais peinent à être traduits en solutions industrielles concrètes.

Le problème est double : d'une part, les arbitrages budgétaires récents, comme pour le Fonds chaleur ou MaPrimeRénov', ont amoindri le soutien essentiel à des plans de grande ampleur. D'autre part, les transformations à financer — électrification des véhicules, rénovation énergétique ou transition industrielle — doivent demeurer absorbables pour les consommateurs et les entreprises sans affecter leur compétitivité.

Pour avancer, il est crucial de reconsidérer le financement de la transition énergétique, en l'isolant des budgets courants des pays européens. Cela permettrait de mieux cibler les investissements indispensables pour



Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables. Crédit : ARP.

réduire notre dépendance aux énergies fossiles et répondre à la dette écologique, sans sacrifier les outils nécessaires à cette transformation.

♦ **Avec votre syndicat, vous portez le message de la décarbonation des usages. Qu'entendez-vous par cela ?**

♦ Décarboner les usages, c'est repenser l'ensemble des processus de production et de consommation pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Au SER, nous produisons de l'énergie renouvelable, mais cela n'a de sens que si elle est utilisée dans des conditions favorables pour tous. Ce défi est une véritable transformation sociétale qui doit être accessible à tous.

Prenons l'exemple des zones à faibles émissions : elles pénalisent parfois les ménages modestes qui ne peuvent pas changer de véhicule. Sans dispositifs d'aide adaptés, ces politiques risquent de créer des inégalités et des tensions sociales. Pour réussir, il faut un équilibre entre normes ambitieuses et mesures d'accompagnement. Il ne s'agit pas de réguler davantage, mais de réguler

plus intelligemment pour encourager l'usage des énergies propres tout en restant économiquement viable.

Au fond, la régulation reflète une volonté politique et collective. Décarboner, c'est décider ensemble de bâtir un avenir soutenable au niveau local et européen. Et cela nécessite de penser à la fois au climat et à la souveraineté énergétique.

♦ **Le projet GOCO2, qui consiste à capter le CO2 issu des usines des Pays de la Loire pour l'exporter par bateau et l'enfouir sous la mer du Nord, mobilisera 1,7 Md€ d'ici à 2030. Bien qu'il suscite des controverses, notamment sur ses impacts environnementaux, peut-il servir de modèle ?**

♦ GOCO2 est un excellent exemple de captage et de stockage du CO<sub>2</sub>, mais il doit être considéré dans une perspective plus large. Si la capture du carbone est essentielle pour traiter les émissions résiduelles des industries, elle ne doit pas être un prétexte pour repousser la transition vers les énergies renouvelables. Nous devons aller plus loin en explorant des solutions

circulaires, comme la réutilisation du carbone capturé pour produire des carburants synthétiques. Par exemple, en combinant le CO<sub>2</sub> avec de l'hydrogène vert, nous pouvons créer des hydrocarbures de synthèse qui constituent une alternative aux carburants traditionnels. La véritable avancée viendra de l'intégration de ces technologies dans un processus global de transformation énergétique.

♦ **Justement, l'hydrogène est parfois présenté comme la solution miracle. Quel est votre point de vue ?**

♦ L'hydrogène est un vecteur énergétique intéressant, mais il ne faut pas le surestimer. Il est particulièrement adapté aux usages industriels, comme la sidérurgie, où il peut remplacer les gaz fossiles, ou pour produire des carburants de synthèse tels que l'essence et le kérosène, qui peuvent être utilisés dans les avions et les cargos sans nécessiter de modifications majeures des moteurs. Cependant, son utilisation en tant que carburant direct, notamment dans des moteurs à combustion, présente des rende-

ments faibles et pose des problèmes de transport. Pour ces raisons, il est plus pertinent de le concentrer sur des applications industrielles. Ce qui est crucial, c'est de le produire à partir d'énergies renouvelables pour garantir un impact environnemental positif.

♦ **La France peut-elle atteindre ses objectifs de neutralité carbone en 2050 ?**

♦ Oui, c'est possible, mais cela nécessitera des efforts considérables, une vision à long terme et une coordination à l'échelle européenne. La clé réside dans la production d'électricité décarbonée. La France bénéficie d'un avantage majeur avec son parc nucléaire, qui assure une part importante de cette électricité tout en émettant peu de CO<sub>2</sub>. Cependant, ce parc a une durée de vie limitée, et il est indispensable de prolonger son fonctionnement, voire d'investir dans de nouveaux réacteurs pour répondre aux besoins croissants.

Cela dit, le nucléaire seul ne suffira pas. Nous devons également développer massivement les énergies renouvelables, comme l'éolien en mer. À titre d'exemple, le programme éolien offshore français pourrait correspondre à l'installation de vingt-cinq réacteurs nucléaires en termes de puissance. C'est cette combinaison entre nucléaire et renouvelable qui permettra de fournir l'électricité nécessaire pour assurer la transition énergétique, électrifier les hauts fourneaux par exemple et d'autres secteurs industriels lourds.

Enfin, atteindre la neutralité carbone demande de dépasser les cycles politiques et d'adopter une stratégie européenne coordonnée. En mutualisant nos compétences et nos infrastructures, nous pourrions créer les effets d'échelle indispensables pour réussir.

PROPOS RECUEILLIS  
PAR ALBERTO RODRIGUEZ PÉREZ  
(L'INFORMATEUR JUDICIAIRE)  
POUR RÉSOHEBDOÉCO,  
ASSOCIATION REGROUPANT 27 TITRES  
DE PRESSE HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE  
RÉGIONALES EN FRANCE.  
[reso-hebdo-eco.com](http://reso-hebdo-eco.com)

**Côte-d'Or.** Le « protocole d'accord transactionnel » entre Dijon et l'association qui exploitait le Palais des congrès et Parc des expositions de Dijon a été dévoilé lors du conseil municipal du lundi 16 novembre. Dijon versera 84.312, 48 € pour solde de tout compte, en plus du 1,5 M€ déjà obtenu par Congrexpo.

# La ville de Dijon purge ses contentieux avec Congrexpo

**C**ela s'appelle terminer l'année sinon en beauté, du moins en sérénité : pour son ultime conseil municipal 2024, Nathalie Koenders a pu exposer l'essentiel des termes du « protocole d'accord transactionnel » qui met un point final aux multiples contentieux entre la ville de Dijon et l'ancien concessionnaire du Palais des congrès et Parc des expositions, l'association Congrexpo.

Après le souhait de la ville de reprendre la main sur l'exploitation du bâtiment, c'est peu dire que les relations entre les deux parties s'étaient altérées, une série de contentieux portés devant le tribunal administratif venant chiffrer les accusations de manquements, « d'imprévision » dans le contexte de la Covid ou de non-transmission de documents venant fragiliser « la procédure de renouvellement de la délégation de service public » pour l'exploitation du Palais des congrès et Parc des Expositions venue à terme au 31 décembre 2022, prolongée ensuite jusqu'à la mise en place de la SPL Dijon Bourgogne Events (DBE), désormais exploitante de la structure - en raison de la rupture au principe d'égalité

qui en résultait. » Des arguties chiffrées à plus de 3 M€ réclamés par Dijon Congrexpo à la ville de Dijon, évidemment refutées par cette dernière. C'est finalement par la médiation que se soldent définitivement les comptes, une solution qui ferme définitivement la porte à toute procédures contentieuses ultérieures, réalisée sous l'autorité du médiateur judiciaire Roland Lonjon.

## UNE MÉDIATION À 84.312 €

Dans le détail, au terme de deux réunions de médiation organisées le 11 septembre et le 14 octobre 2024 et des concessions réciproques, « la ville de Dijon et Congrexpo ont trouvé un accord global y compris pour mettre un terme aux procédures contentieuses concernant la première affaire relative à l'indemnisation de l'imprévision, en cours d'instruction devant la Cour administrative d'appel de Lyon, et les quatre oppositions à titre exécutoire pendantes devant le tribunal administratif de Dijon. » Par cet accord, la ville de Dijon reconnaît devoir à Dijon Congrexpo la somme de 1.585.588 € TTC, l'association s'engageant par ailleurs à se « désister de toutes instances et actions qu'elle a engagées. » De son côté Dijon Congrexpo reconnaît devoir à Dijon la



De gauche à droite : Antoine Hoareau, premier adjoint de la ville de Dijon ; Nathalie Koenders, maire et François Deseille, 3<sup>e</sup> adjoint aux finances, lors de la conférence de presse pré-conseil. Crédit : JDP.

somme de 1.501.275 € TTC, la ville s'engageant de fait à renoncer « à élever toute réclamation, à engager toute action passée, présente et à venir, à faire valoir tout droit fondé en relation avec les différends définis dans le Protocole » ; une somme de 84.312 €, venant solder les comptes.

## 1,5 M€ CONSERVÉ PAR CONGREXPO

Mais ce n'est pas tout. Par cette transaction, la ville de Dijon « s'engage à se désister de l'appel pendant devant la Cour administrative d'appel de Lyon du jugement précité du Tri-

bunal administratif de Dijon en date du 25 janvier 2024, par lequel Dijon Congrexpo a obtenu une indemnisation au titre de l'imprévision suite à la période de pandémie due au Covid-19 ». À l'époque, Dijon avait été tenu au versement de la somme de 1,5 M€ à Dijon Congrexpo, qui, ainsi que le précisent les services de Dijon, reste dans l'escarcelle de Dijon Congrexpo : « l'indemnité de 1,5 M€ n'est pas due à Congrexpo au jour de l'approbation du protocole, puisqu'elle a déjà été versée par la Ville de Dijon après le jugement de première instance rendu par le Tribunal Administratif, l'appel

n'étant pas suspensif en la matière, précisent les services. Le protocole prévoit le désistement de la Ville de Dijon de son appel, cette somme reste donc acquise à Congrexpo. » Un règlement sur lequel l'opposant Emmanuel Bichot n'a pas manqué de réagir : « Cette issue est coûteuse pour la ville, mais il était nécessaire de clôturer l'ensemble des contentieux. Malheureusement, la ville de Dijon n'a pas toujours assumé ses responsabilités en tant que propriétaire durant toute la période de cette délégation ». « C'est ainsi et il nous faut aller de l'avant ! », a déclaré Nathalie Koenders afin de clore les débats. Elle a été entendue puisque le protocole d'accord a largement été voté par le conseil municipal. Aller de l'avant est aussi ce qui semble animer la SPL DBE, désormais à la barre de l'imposant navire qu'est le Palais des congrès et Parc des expositions qui pour sa première année d'exploitation (débutée le 17 avril 2023) affiche un chiffre d'affaires de 5.373.361 € contre 4.418.859 € prévu dans le contrat de DSP (+21,6%) et prévoit un chiffre d'affaires 2024 « supérieur aux prévisions de DSP ». Le conseil municipal a pris acte de ces chiffres issus du rapport d'activité.

Emmanuelle de Jesus

**Côte-d'Or.** Le 11 décembre, la Chambre régionale des comptes de BFC présentait les résultats de son enquête sur l'assurabilité des collectivités territoriales.

# Les collectivités ont aussi leur part dans leur problème d'assurabilité

**D**ans un contexte de dégradation brutale des conditions d'assurance des collectivités locales qui se traduit notamment par un renchérissement du coût de l'assurance, la Chambre régionale des comptes (CRC) de Bourgogne Franche-Comté, a souhaité compléter les travaux déjà entrepris par le Sénat, l'association des maires de France (AMF) et le gouvernement, « afin de trouver des leviers d'amélioration pour que les collectivités puissent assurer leurs risques à un coût maîtrisé », précise Emmanuel Roux, président de la CRC BFC. Dix-sept collectivités et organismes locaux (13 communes, deux intercommunalités, un département et un syndicat de traitement des déchets) ont ainsi été audités. Vladimir Dolique, président de section de la CRC BFC a commencé par rappeler qu'il y a avait d'abord une crise générale du marché de l'assurance des

collectivités. « Ce marché est historiquement très concentré avec deux acteurs dominants (SMACL et Groupama), c'est un marché de niche (2% du CA de l'assurance), moins rentable que l'assurance du secteur privé, ce qui explique pourquoi les grands groupes de l'assurance se sont progressivement retirés de ce marché, d'autant que les risques augmentaient fortement (indemnisation des sinistres climatique multiplié par trois, impact des émeutes urbaines...) ».

## VERS UN EFFET "BON ÉLÈVE"

Sur 2023, il y a eu 10 Mds€ d'indemnisation. C'est cette même année qu'une vague de résiliations massive des contrats a été opérée, liée notamment à la fragilisation de la SMACL qui a maintenu des prix bas malgré l'augmentation des risques. Ce qui a conduit à son rachat par la Macif. « Cette déstabilisation du secteur s'est traduite par une augmentation des primes par un facteur deux entre 2022 et 2024 (multiplié par 5 à Monceau-les-Mines), le plus souvent sans lien

avec la sinistralité, conduisant à un effet d'autoassurance imposé pour les collectivités ». Et même si le poids budgétaire des assurances reste limité (1,7 % du compte rendu financier des collectivités), cette augmentation des frais intervient dans un contexte inflationniste (énergie, coût de la construction, charges de personnels...). Le phénomène de hausse des primes (qui se concentre surtout sur l'assurance dommage aux biens, l'assurance statutaire et la responsabilité civile) s'est également accompagné d'un durcissement des conditions de garanties (forte hausse des franchises, plafonnement des garanties, extension des exclusions), facteur de vulnérabilité pour les collectivités, qui pour certaines vont jusqu'à remettre en cause la pertinence même d'une assurance dans de telles conditions : « C'est notamment le cas de Pontarlier qui a fait le choix de ne plus prendre en charge les absences des agents pour maladie ordinaire », relate Emmanuel Roux qui évoque également des collectivités restées sans certaines

assurances pendant plusieurs mois. L'audit flash de la CRC BFC ne se contente pas de seulement « mettre le doigt là où ça fait mal » mais entend bien identifier les leviers pour améliorer la situation. En la matière, si la chambre évoque de « nécessaires décisions nationales pour permettre de conforter les mécanismes de réassurance (risques climatiques, sociétaux) », elle pointe également une obligation pour les collectivités de monter en compétence et en expertise sur la gestion de leur assurabilité. « Elles doivent mieux préparer leurs contrats avec une analyse plus fine de leurs besoins, dans un rapport coût/avantage. Elles doivent également tendre vers une standardisation des contrats, plus adaptée aux pratiques des assureurs, tout en engageant des démarches systématiques de prévention des risques. C'est par cet effet "bon élève" qu'elles gagneront la confiance des assurances et déclencheront au final le "juste prix" », affirme Emmanuel Roux.

Frédéric Chevalier

## Région BFC

**LES DEUX UNIVERSITÉS DE LA RÉGION DEVIENNENT ÉTABLISSEMENT PUBLIC EXPÉRIMENTAL.** Le décret publié au Journal Officiel jeudi 5 décembre, acte la création de l'université Bourgogne Europe, qui succédera à l'université de Bourgogne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. De la même manière, l'université de Franche-Comté se transforme également en université expérimentale et devient, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'université Marie et Louis Pasteur. Ces changements de statut actent de fait la fin de la Comue UBFC qui chapeautait jusqu'ici les deux structures.

**LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DE BFC BIEN CLASSÉS PAR LE POINT.** Dans le classement des hôpitaux publié par l'hebdomadaire *Le Point* ce vendredi, le CHU Dijon Bourgogne, avec une 12<sup>e</sup> place se positionne comme un grand établissement de référence dans le domaine du soin, de la recherche et de la formation de santé attirant talents, entreprises et investisseurs. De même, les établissements de santé de Besançon font figure de bons élèves. Le CHU Minjoz d'abord est classé 24<sup>e</sup> parmi les 50 meilleurs établissements publics de 2024 et la clinique Saint-Vincent, arrive en 12<sup>e</sup> place des structures privées. L'établissement a gagné six places depuis l'an passé. L'hôpital privé Dijon Bourgogne se classe 20<sup>e</sup> sur les 50 meilleures cliniques de France.

en bref

**Yonne.** Ajournée cette année en raison d'un calendrier surchargé, la manifestation dédiée aux musiques actuelles signe son grand retour l'an prochain dans une version, néanmoins, remaniée et au prix d'une contribution non négligeable.

## Catalpa Festival, un come-back à contre-courant

**L**e contexte actuel ne laissait pourtant pas entrevoir beaucoup d'espoir... Les 27 et 28 juin prochains, l'Arbre sec poursuivra bien l'aventure du Catalpa Festival, suspendue en 2024 à cause des festivités olympiques. Lors de la dernière édition, quelque 52.000 personnes s'étaient donné rendez-vous, durant trois jours, à l'ombre des fameux catalpas du parc urbain pour chanter et danser au son des artistes de la nouvelle scène musicale. Afin de conserver la gratuité de l'évènement et de limiter - autant que faire se peut - la hausse des coûts dans le secteur, la nouvelle formule sera ramenée à deux jours l'an prochain. Une décision prise conjointement par la mairie d'Auxerre et l'association « Service compris », délégataire de service public. Les deux principaux argentiers - la ville et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois - ont consenti à une augmentation substantielle de



Lors de la dernière édition, en 2023, le Catalpa Festival a rassemblé 52.000 festivaliers dans le parc de l'Arbre sec. Crédit : Ville d'Auxerre.

100.000 €, pour boucler le budget nécessaire à l'organisation, portant ainsi leur effort commun à 310.000 €.

« Nous avons pris le temps de la réflexion pour travailler sur une offre de festival pérenne financièrement qui garde son identité festive, familiale et ouverte à tous », assure Crescent Marault, le « maire-président » auxerrois. « Dans notre stratégie de faire d'Auxerre un territoire attrac-

tif, créatif et entreprenant, l'organisation d'un grand festival populaire à toute sa place mais il doit être en adéquation avec la réalité financière. Quitte à revoir quelque peu sa programmation. » La décision, et notamment l'augmentation de la contribution financière des deux collectivités, doit être encore entérinée lors des conseils municipaux et communautaires du 19 décembre prochain mais

nul doute que peu de voix se feront entendre contre le retour de cet événement musical qui a imprimé pendant plus de 10 ans le tempo de la saison estivale dans la préfecture de l'Yonne.

### UNE PROGRAMMATION « CASSE-TÊTE »

Reste maintenant à l'association organisatrice et à son directeur Sylvain Briand à mettre en place, et cela dans des temps record, une programmation « cohérente » avec cette formule inédite. « À l'aune de la crise économique, du mécénat et des financements publics, le Catalpa Festival se trouve à la croisée des chemins. Il nous faut aller au bout de la démarche et éprouver ce nouveau modèle », explique celui qui occupe d'ailleurs la direction de la salle de musiques actuelles (Smac) auxerroise, Le Silex, et qui rappelle, au passage, que « 90 % des retombées économiques de l'évènement rejailissent sur l'économie locale ».

Stéphane Bourdier

**Yonne.** Production d'électricité sur le dessus, élevage au-dessous, récupération des eaux pluviales pour l'abreuvement, cette centrale solaire inaugure un nouveau type d'équipement au service des souverainetés alimentaire et énergétique.

## Plus de 4.000 foyers fournis en électricité verte en 2027

**C**'est une alliance des énergies. Celle de l'agriculture française et de la production énergétique qui réconcilie deux secteurs parfois opposés sur les projets d'installation, les premiers accusant les seconds de mobiliser du foncier. Déposé en 2022, le projet de la société Sasu Energie Merry-sur-Yonne, entièrement détenue par WPD Solar France SAS, devrait 18,5 Mwc d'électricité verte grâce à 8,4 ha de panneaux photovoltaïques (sur une surface totale mobilisée de 18ha) permettant d'alimenter 10.000 habitants (4.229 équivalents foyers selon le ministère de la Transition énergétique).

Derrière ce projet installé sur une exploitation privée,



Les animaux auront un toit composé de 40.064 panneaux. Crédit : WPD.

dont la centrale représente 12% de la surface agricole utile, l'enjeu est aussi de concourir à une transformation de l'activité agricole existante, puisque les cultures actuelles de luzerne et de blé seront remplacées par un élevage ovin sur l'ensemble du périmètre clôturé de 18ha. Le parc

sera composé de 40.064 panneaux photovoltaïques en silicium monocristallins bifaces sur 626 structures espacées de 4 mètres permettant aux engins agricoles de circuler, à une hauteur comprise en 1 et 5,58 mètres, six des structures étant équipées de récupérateurs d'eau capables de fournir

l'intégralité de la consommation des animaux présents sur le site. D'un investissement de 16M€, le parc solaire de Merry-sur-Yonne dont la mise en service est prévue en 2027 vient d'être lauréat des appels d'offres solaires de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et : « la proposition technique de raccordement a été signée avec Enedis, c'est une autre avancée décisive pour envisager la construction courant 2026 », précise Bertrand Lucas, responsable régional de WPD Solar France SAS. Un projet qui devrait engendrer de fortes retombées financières pour la commune de Merry-sur-Yonne, la communauté de communes Avallon Vézelay Morvan, mais aussi pour le département.

Antoine Gavory

## Côte-d'Or

**DIJON MÉTROPOLE SOUTIENT LE PEUPLE MAHORAIS.** À l'occasion du dernier conseil métropolitain de l'année 2024, les élus ont délibéré une aide exceptionnelle d'un montant de 50.000 € en faveur de l'ONG Secouristes Sans Frontières pour venir en aide aux habitants de l'île de Mayotte touchée par le cyclone CHIDO le samedi 14 décembre 2024. « Le bilan humain est déjà très lourd avec 20 victimes déplorées à ce jour mais il est probable que le nombre de personnes décédées soit beaucoup plus élevé compte tenu du fait qu'une frange importante des habitants de Mayotte vit dans des conditions extrêmement précaires », explique Dijon Métropole (DM) dans un communiqué. Cela s'ajoute à une subvention exceptionnelle votée lundi 16 décembre par le conseil municipal de la ville de Dijon, d'un montant de 50.000 € également, versée à la Croix-Rouge française.

### LA MÉTROPOLE SE PORTE BIEN

Pour DM, fin d'année rime surtout avec le vote du nouveau budget. Or, dans un contexte politique incertain, marqué notamment par le rejet du projet de loi de finances 2025, les collectivités sont au point mort. « On a décidé de décaler le vote du budget », explique François Rebsamen, président de DM, pour avoir un débat d'orientation budgétaire - qui lui-même sera compliqué - nous permettant de prendre en considération les différentes options. On repart donc sur 2024 : on n'a plus les prélèvements qui étaient prévus par la loi de finances sur nos recettes réelles de fonctionnement, ni sur la TVA, mais on est sur le flou sur un certain nombre de sujets ». Selon François Rebsamen, la collectivité échappe ainsi à une ponction de l'ordre de « 8 à 9 M€ » sur les finances métropolitaines. « Le contexte national n'est pas joyeux, on ne sait pas où on en est, mais nous on peut parler de l'évolution de nos ratios financiers depuis 2012, juste avant le pic de notre encours de dette en 2013 - année de financement du tram -, poursuit le président de DM. On avait à cette époque une dette de 416 M€ ; fin 2023 on était à 256 M€ et on doit être aujourd'hui à 239 M€. On a eu une diminution assez spectaculaire mais surtout une capacité de remboursement de la dette qui reste bien en dessous des cinq ans ». Pour les orientations du budget 2025, le conseil métropolitain s'appuie sur certaines priorités : le maintien d'un haut niveau d'investissements - évalué entre 125 et 130 M€, « le plus élevé depuis 2012 » ; l'affirmation de l'engagement métropolitain dans la transition écologique ; le suivi d'une stratégie ambitieuse en matière de développement économique et d'enseignement supérieur ; affirmer DM comme une métropole « du quotidien et de proximité » et « tournée vers les plus fragiles ». François Rebsamen rappelle également que la capacité d'autofinancement de la collectivité est forte : « On parle de 60 M€ d'épargne dégagée, conclut-il. La situation est saine, elle est bonne, la métropole va bien ! »

Killian Roblot



De gauche à droite : Jean-Patrick Masson vice-président de DM, François Rebsamen, président de DM et Isabelle Elzière, directrice de cabinet de François Rebsamen. Crédit : JDP.

en bref



VOS ÉMOTIONS EN **LIVE**

**HARRY POTTER ET LA  
COUPE DE FEU** 04 JANVIER

**ONE NIGHT OF QUEEN**  
05 JANVIER

**LES FRANGLAISES**  
17 JANVIER

**SDM** 24 JANVIER

**ELODIE POUX** 25 JANVIER

**ALBAN IVANOV** 30 JANVIER

**MALIK BENTALHA**  
31 JANVIER

**JAMEL COMEDY CLUB**  
01 FÉVRIER

**SHEN YUN** 3, 4 & 5 FÉVRIER

**CIRKAFRIKA** 06 FÉVRIER

**GIMS** 08 & 26 FÉVRIER

**LES MUSIQUES  
DE JOHN WILLIAMS ET  
HANS ZIMMER** 09 FÉVRIER

**DADJU & TAYC**  
11 FÉVRIER

**LA HAINE** 14 & 15 FÉVRIER

**CLARA LUCIANI** 20 FÉVRIER

**C'EST DÉCIDÉ JE DEVIENS  
UNE CONNASSE** 21 FÉVRIER

TOUTE LA PROGRAMMATION  
**ZENITH-DIJON.FR**



# Opinions

## Agriculture : soutenir la diversité, pour un avenir plus désirable !

Christophe Avena, président et Céline Tonot, vice-présidente  
Groupe Côte-d'Or Terres d'avenir au conseil départemental 21

L'alimentation saine et durable pour tous est un enjeu à la fois de santé publique et environnementale, mais également de rémunération pour tous les agriculteurs.

Face au modèle d'une agriculture industrialisée qui produit pour exporter à bas coût au mépris de l'environnement ou des dégâts socio-économiques, nous sommes conscients de l'intérêt de renforcer les modèles alternatifs.

Une diversité de modèles agricoles plus vertueux se développe en Côte-d'Or (agriculture biologique, vente en circuits-courts, transformation à la ferme ou en micro-filières,) alors qu'un seul est malheureusement soutenu activement par la majorité du Conseil départemental.

Nous avons souhaité rencontrer les représentants de la Confédération

paysanne de Côte-d'Or, qui portent le développement de ces alternatives attendues par une majorité de nos concitoyens.

Ces échanges nourris nous ont permis de dégager des pistes de travail pour favoriser le développement à long terme de ces systèmes vertueux : mise en place d'une sécurité sociale alimentaire, meilleure répartition des aides agricoles au bénéfice de l'agriculture biologique, instauration de prix planchers pour les produits agricoles, mise en place d'aides PAC à l'actif et non à l'hectare, aide à la reprise des fermes avec des objectifs environnementaux, création d'outils collectifs et accompagnements de micro-filières, promotion du pluralisme syndical et para-agricole en agriculture.

Nous affirmons qu'il est nécessaire d'opérer une transformation du modèle

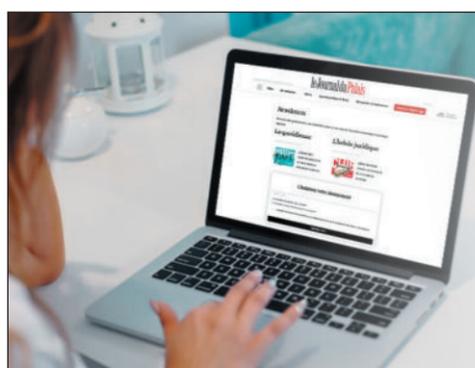
agricole actuel qui a contribué à vider les campagnes de ses fermes et de ses habitants depuis des décennies et à compromettre ces alternatives bien plus vertueuses pour nos territoires. Les agriculteurs doivent être activement accompagnés dans cette transition.

Changer d'orientations, notamment celles prises au département, et ouvrir enfin le dialogue sur les enjeux environnementaux et de santé publique sont non seulement possibles, mais urgents.

Il en va du renouvellement des générations d'actifs agricoles, mais aussi de la santé de toutes et tous. Il en va surtout de l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, comme de celui des territoires ruraux : un pré-requis pour que la Côte-d'Or devienne une terre d'avenir pour toutes et tous.

### Le regard de Faro

#### MAYOTTE : LES NON ASSURÉS SERONT INDEMNISÉS.



**NEWSLETTER**  
**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT**  
pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

### Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

#### La Vache qui trie



C'est donc bien vrai qu'à l'approche de Noël, les miracles existent et les réponses à vos questions les plus brûlantes vous tombent directement du ciel, genre Paul Claudel recevant la Révélation au deuxième pilier de Notre-Dame (« *Et c'est alors que se produisit l'événement qui domine toute ma vie. En un instant mon cœur fut touché et je crus* », écrit-il dans *Ceuvres en prose*, dans le style sublime/épuré qui n'est qu'à lui). Pour ma part, je suis moins tourmentée par l'existence de Dieu - on s'est expliqués il y a bien longtemps avant de se quitter bons amis - que par l'éradication d'une certaine catégorie de population à savoir les masculinistes blancs américains, ces types infects qui après l'élection de Trump se réjouissaient sur les réseaux en détournant les slogans féministes (« *Ton corps, mon choix!* »), légitimant ainsi le viol en toute décontraction. J'en étais à rêver d'un virus ciblant spécifiquement le restant de cerveau de ces abrutis quand, Alléluia, ils ont trouvé tout seuls (et je rends grâce aux confrères de *Courrier International* de m'avoir informée) : ils boivent du lait cru. Leur credo antiscience déjà bien développé au moment de la Covid ayant atteint un niveau stratosphérique, ils refusent de boire du lait pasteurisé et vantent à longueur de vidéos les bienfaits du lait directement sorti du pis de Marguerite, un bon lait « *naturel* », tel que Dieu l'a créé et qui n'est jamais passé sous le microscope de ces horribles types en blouse blanche qui vous vaccinent car ils sont, ce que les médias mainstream ne vous disent pas, les rouages d'un gouvernement mondial occulte visant à asservir le peuple... Pourtant une goutte de lait cru sous un microscope c'est passionnant : ça grouille de *Campylobacter*, de *Cryptosporidium* et d'*E.Coli* qui flanquent des diarrhées monstres voire mortelles chez les bébés, de *Listeria* (septicémie, infection du système nerveux central), *Brucella* (fièvre, pouvant parfois dégénérer en méningite), *Salmonella* (diarrhée, fièvre, vomissements et douleurs abdominales mais pouvant se manifester sous forme de fièvre typhoïde et paratyphoïde, mortelle chez les personnes vulnérables...). Les ventes de lait cru ont bondi de +21% dans tous les États-Unis en 2024. Et je me prends à espérer : peut-être bien que cette portée d'imbéciles néfastes a trouvé le moyen de s'autodissoudre dans sa propre connerie et tout ça en engloutissant des smoothies plein de superaliments destinés à grossir les muscles, à l'exception de celui qui prend habituellement place dans les boîtes crâniennes... Un tri sélectif directement venu de l'étable, ça me fait mon cadeau sous le sapin, mon Épiphanie, ma fève dans la Galette des Rois... Alors si vous êtes comme moi : Joyeux Noël !

### Le coin bouquins

#### LES COMMISSAIRES DE JUSTICE AU SERVICE DU DROIT PUBLIC.

La Chambre nationale des commissaires de justice annonce la publication de l'ouvrage « Les commissaires de justice au service du droit public », un guide pratique et essentiel pour les élus, agents et cadres des collectivités territoriales. Réalisé avec le soutien de la Banque des Territoires, ce guide a mobilisé une équipe de 8 chercheurs en droit public et commissaires de justice, apportant leur expertise pratique et académique. Ce livre, co-dirigé par Stéphane Guérard, maître de conférences en droit public à l'Université de Lille, et Guillaume Delacroix, commissaire de justice, met en lumière les solutions concrètes que les commissaires de justice peuvent apporter aux collectivités territoriales.

• Éditions Dalloz, 1286 pages, 67,99 €

# DONNEZ VOTRE PLASMA, LE TRAITEMENT EST EN VOUS

Le plasma est la **partie liquide du sang dans laquelle circulent les cellules sanguines**. Il contient des protéines et **des anticorps qui ont un intérêt thérapeutique majeur**, notamment des immunoglobulines, des facteurs de coagulation ou encore de l'albumine.

De très nombreux patients sont soignés par transfusion de plasma ou grâce **aux médicaments produits à partir des protéines du plasma et pour lesquels les besoins ont explosé ces dernières années**.

**x2** C'EST L'AUGMENTATION DES BESOINS EN MÉDICAMENTS DÉRIVÉS DU **PLASMA** EN FRANCE DEPUIS 2007.



## UN ENJEU SANITAIRE MAJEUR

Si à ce jour en France, aucun patient nécessitant une transfusion n'a manqué du produit sanguin dont il avait besoin, la situation est différente, et ce mondialement, concernant les **médicaments dérivés du plasma**.

Pour **couvrir les besoins de tous les patients, la France dépend à 65% de médicaments importés des Etats-Unis. S'affranchir de cette dépendance** passe par une hausse notable des prélèvements et donc **par le recrutement de nouveaux donneurs de plasma**.

**1H30** C'EST LE TEMPS QU'IL FAUT POUR SAUVER DES VIES, MAIS AUSSI :

- ◆ Participer à **assurer la souveraineté nationale en plasma**,
- ◆ **Défendre le modèle éthique du don bénévole**,
- ◆ Et **prendre du temps pour soi !**



**INFOS ET RDV  
POUR UN  
DON DE PLASMA**

[dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)



# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
Renseignements au 03 80 68 25 55

### le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

**Principal associé :** Générale de Participations

**Représentant légal et directeur de la publication :** Benjamin BUSSON

**Directeur :** Jacques STAKLIN

**Rédactrice en chef :** Emmanuelle DE JESUS

**Rédaction :** Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

**Service annonces légales :** [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

**Rédaction :** [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

## Procédure adaptée

### Commune nouvelle de VALFORÊT

#### Avis pour la passation d'un marché public de travaux à procédure adaptée

1. Identification de l'acheteur - Maître d'ouvrage :  
Nom : Commune nouvelle de VALFORÊT  
SIRET : 200 085 447 00015  
Adresse : Mairie de CLÉMENCEY - 1, Rue Amont - 21220 VALFORÊT. Tél. : 03.80.49.73.70 - Courriel : [mairie.valforet21@orange.fr](mailto:mairie.valforet21@orange.fr)  
Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire.  
Groupement de commandes : Non.
2. Communication :  
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur <https://marches.ternum-bfc.fr/>  
Référence de la consultation : 2025WAbriOise  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.  
Contact : M<sup>me</sup> JACQUEMIN, secrétaire de mairie - Courriel : [mairie.valforet21@orange.fr](mailto:mairie.valforet21@orange.fr) - Tél. : 03.80.49.73.70
3. Procédure :  
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.  
Conditions de participation :  
Critères - Conditions, moyens de preuve :  
- aptitude à exercer l'activité professionnelle - liste de 3 à 5 références vérifiables de prestations équivalentes réalisées au cours des 3 dernières années  
- capacité économique et financière - Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices  
- capacités techniques et professionnelles - Certificats ou attestations de qualification professionnelle  
Technique d'achat : sans objet.  
Date et heure limites de réception des plis : lundi 13 janvier 2025 à 19H00.  
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.  
Réduction du nombre de candidats : Non.  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.  
Présentation de variantes exigées : Non, mais autorisées.  
Options à réponses obligatoires : Non.  
Critères d'attribution :  
- Prix : 50 %  
- Valeur technique de l'offre : 50 %.
4. Identification du marché :  
Intitulé : Construction d'un bâtiment comportant 4 garages associatifs, ainsi qu'un abri pour randonneurs et création d'une aire de détente  
Code CPV Principal : 45210000  
Type de marché : Travaux  
Description succincte du marché : Travaux de construction d'un bâtiment comportant 4 garages pour les associations et la commune, ainsi qu'un vaste préau et création d'une aire de détente (terrain de pétanque).  
Lieu d'exécution du marché : Rue de l'Oise - village de Quemigny-Poisot à VALFORÊT (21220).  
Durée du marché : 5 mois.  
La consultation comporte des tranches : Non.  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.
5. Lots :  
Marché alloti : Oui.  
LOT N° - DÉSIGNATION DU LOT - CPV  
1 - Terrassement - Branchements - Aménagement - 45112000  
2 - Gros Œuvre - 45223220  
3 - Charpente - Couverture - Zinguerie - 45261000  
4 - Menuiseries extérieures - 45421000  
6. Informations complémentaires :  
Visite obligatoire : Non.  
L2406225

### le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,  
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour  
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales  
par mail :

[annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

Annances légales

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

VENTE CESSION  
ATTRIBUTION D'APPORTSCAFÉ  
DES FORGES

Suivant acte reçu le 17 décembre 2024 par Maître Hubert CHARLOT, Notaire à DIJON (21000), enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 19 décembre 2024, dossier 2024 00056761, référence 2104P01 2024 N 03110, il a été cédé :

Par : La société BELLEFORGES, société par actions simplifiée dont le siège est à DIJON (21000), 30 rue des Forges, identifiée au SIREN sous le numéro 910 254 218 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000) ;

Au profit de : La société CAFÉ DES FORGES, société par actions simplifiée dont le siège est à DIJON (21000), 30 rue des Forges, identifiée au SIREN sous le numéro 938 230 125 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000).

Objet de la cession : Le fonds de commerce de restauration traditionnelle sis à DIJON (21000), 30 rue des Forges, connu sous le nom commercial CAFÉ DES FORGES, et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000).

Prix de cession : 480.000,00 €, dont 28.100,00 € d'éléments corporels et 451.900,00 € d'éléments incorporels.

Entrée en jouissance : 17 décembre 2024.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, en l'étude de Maître Hubert CHARLOT, Notaire à DIJON (21000), 21 place de la République, où domicile est élu.

Pour avis : Hubert CHARLOT. L2406290

CONSTITUTION  
DE SOCIÉTÉ

4 rue des Fromentaux  
21121 AHUY

FEBVRE  
CHAUFFAGE  
CLIMATISATION  
PLOMBERIE

## Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 décembre 2024, à CHAMP D'OISEAU.

DÉNOMINATION : FEBVRE CHAUFFAGE CLIMATISATION PLOMBERIE.  
FORME : SARLU.  
SIÈGE SOCIAL : 73 rue Albina Figliola - 21500 CHAMP D'OISEAU.  
OBJET : Installation, entretien, réparation, mise en conformité de chauffage, climatisation, plomberie sanitaire ; énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux solaires/photovoltaïques...).

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 2.000 €. GÉRANT : Monsieur Arnaud FEBVRE, demeurant 73 rue Albina Figliola - 21500 CHAMP D'OISEAU.

La société sera immatriculée au R.C.S. DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2406178

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## INSANE

## Avis de constitution

ASSP en date du 13/12/2024 : il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SASU - Dénomination sociale : INSANE - Siège social : 21 Avenue Albert Camus 21000 DIJON - Objet social : L'achat, la mise en valeur, l'aménagement, la rénovation, la vente et la location de tous biens et droits immobiliers ; L'achat et la vente de biens meubles corporels ; L'acquisition de tous terrains en vue de leur revente en totalité ou par lots ; La construction de tous immeubles, leur revente en totalité ou par lots ; L'activité de marchands de biens ; L'activité de promoteur immobilier ; Les prestations de conseils et d'assistance notamment dans le domaine de l'immobilier ; L'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, L'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, La prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, L'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

Durée : 99 ans - Capital social : 1 000 euros - Président : Stéphane MARTIN, 17 Rue Paul Fort 91310 MONTLHERY.

- Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés - Droit de vote : chaque action donne droit à 1 voix - RCS DIJON.

Pour avis.

L2406173

CELLAR DOOR  
2, cour de Vianne  
21700 MEUILLEY

## Constitution

Le 14/12/2024, il a été constitué la société suivante : Forme : SAS. Dénomination : CELLAR DOOR ; siège : 2, cour de Vianne, 21700 MEUILLEY. Durée : 99 ans. Capital : 5 000 euros. Objet : en France et à l'étranger : Négoce de vins, alcools et spiritueux et notamment le commissionnement et le courtage desdits produits dans le cadre, notamment, de contrats de distribution, l'importation, l'exportation de vins, alcools et spiritueux en gros ou en détail, l'achat de raisins, moûts ou vins, la prise de récolte en sous-entrepôt, le stockage, l'élevage, la vinification et la commercialisation de produits viticoles ; Le conseil à la production et à l'embouteillage de vins et autres boissons alcoolisées ou non ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ou fonds se rapportant à l'une ou l'autre des activités exploitées. Droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et inscription en compte de ses actions au jour de la réunion. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : agrément requis pour toute transmission d'actions au 2/3 du capital. Président : Antoine BUGAUD, demeurant 2, cour de Vianne, 21700 MEUILLEY. Immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2406188

## SARL ÉBULLITION

Avis est donné de la constitution de la SARL ÉBULLITION, au capital de 1.000 €.

SIÈGE : 13 rue Berlier - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'activité d'agence événementielle : Organisation d'événements - Location de vaisselles et matériels - Consulting - communication (inaugurations, anniversaires, mariages, soirées, événements festifs...).

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000,00 €.

GÉRANTE : Madame Annabelle BARBIER, demeurant 68 rue du Bourg - 21000 DIJON. L2406202

SARL ESPRIT  
FEERIQUE

Par ASSP en date à POUILLY EN AUXOIS du 17/12/2024, il a été constitué :

Forme : SARL unipersonnelle. Dénomination : ESPRIT FEERIQUE. Siège : 1, rue René Laforge - 21320 POUILLY EN AUXOIS.

Objet : achat-revente d'articles destinés au bien-être, de produits ésothériques, d'huiles essentielles, de compléments alimentaires et d'idées cadeaux, commerce de produits régionaux et de loisirs créatifs, librairie, dépôt-vente de livres d'occasion, d'articles de créateurs et d'artisans locaux et animation d'ateliers. Durée : 99 ans. Capital : 5 000 €. Gérance : Julie ROUX, demeurant 22, rue d'Avot - 21320 ARCONCEY. Immatriculation : RCS de DIJON. L2406216

## HOLDING J.V

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société HOLDING J.V, SASU au capital de 330 000 euros, Durée : 99 ans, Siège : 13 Rue de Messigny 21121 HAUTEVILLE -LES-DIJON, Objet : L'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, l'administration, la gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières ; la réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées ; la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président est Monsieur Jonathan VUIBERT, demeurant 13 Rue de Messigny 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON.

Pour avis : Le Président

L2406146



## CK WINE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 80 route nationale 74  
21700 VOSNE ROMANEE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOSNE ROMANEE du 17 décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : CK WINE

Siège : 80 route nationale 74, 21700 VOSNE ROMANEE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet :

- le négoce de vins et spiritueux, alcool et toutes autres boissons, - l'achat, l'embouteillage, le vieillissement et la vente en gros, demi-gros et détail de raisins, de moûts, sur pile et vins de toutes sortes,

- l'achat de parcelles de production de raisins en vue de leur récolte, leur vinification et de la commercialisation du vin,

- l'exploitation directement ou indirectement par prise à bail ou autrement de tous biens meubles ou immeubles à destination viticole.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, ascendants et descendants, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Cédric JEANNIN, né le 05 juin 1984 à DIJON (21000), de nationalité française, demeurant 80 route nationale 74, 21700 VOSNE-ROMANEE

Directeur général : Madame Kathleen FANTATO le 02 mai 1980 à LA TRONCHE (38700), de nationalité française, demeurant 80 route nationale 74, 21700 VOSNE-ROMANEE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président

L2406228

## ANNONCES LÉGALES

**NIOT Angélique**  
**DOTTI Virginie**  
**COLLET Chloé**  
**TYSSANDIER Julie**  
**03.80.68.25.55**

annoncelegale.jdp@legalnet.org

## ACT 3 CAPITAL

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 520.000 euros  
9, rue Antoine Le Moiturier  
21000 DIJON  
R.C.S. : DIJON  
Société en cours de constitution

Par acte sous seing privé en date du 09/12/2024 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ACT 3 CAPITAL, ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL :  
- la prise de participation ou d'intérêts directs ou indirects dans toutes sociétés et

entreprises, constituées ou à constituer, avec vocation de promouvoir et d'aider la réalisation de leurs objectifs économiques par toutes prestations de services

spécifiques,  
- tous conseils, études, assistance, et prestations diverses, notamment en matière de

gestion technique, financière et informatique,  
- la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou autres titres de placement,

- l'acquisition et la gestion de tous biens meubles et immeubles,  
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes

opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles,

d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de

création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de

commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous

procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles

mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet

social ou à tout objet similaire ou connexe.

DÉNOMINATION : ACT 3 CAPITAL

SIÈGE SOCIAL : 9, rue Antoine Le Moiturier à DIJON (21000).

DURÉE : 99 années, à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : CINQ CENT VINGT MILLE (520.000 €).

CESSIONS D'ACTION EN CAS DE PLURALITÉ D'ASSOCIÉ : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

PRÉSIDENT : Monsieur Arnaud, Marius, TISIN demeurant 5, impasse de la Moselle à FONTAINE-LES-DIJON (21121).

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2406256



23 rue Jacques Cellerier  
21000 DIJON

## SCI ELBAMA

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 17/12/2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI ELBAMA.

SIÈGE SOCIAL : 15 avenue du Recteur Marcel Bouchard - 21640 GILLY LES CITEAUX.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : l'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 1.600 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.600 €.

GÉRANT : Monsieur Christophe DE HAESSE demeurant à GILLY LES CITEAUX (21640), 15 avenue du Recteur Marcel Bouchard.

CLAUSE D'AGRÈMENT : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

Immatriculation : RCS DIJON.

L2406253

## MENDES FILS

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TILLENAY du 16/12/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SC.

DÉNOMINATION SOCIALE : MENDES FILS.

SIÈGE SOCIAL : 17 Rue de la Chapelle - 21130 TILLENAY.

OBJET SOCIAL : acquisition, gestion de valeurs mobilières et de tous droits sociaux, - prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achat d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 € (numéraire).

GÉRANCE : M. Gaétan MENDES, demeurant 3 Route de Brize à FLAMMERANS (21), pour une durée illimitée.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément des associés représentant au moins 3/4 des parts sociales requis pour toutes cessions.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2406217

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## CG INVEST

Société civile au capital de 697 610 euros

Siège social : 14 rue de Cîteaux  
21121 FONTAINE LES DIJON

## Avis de constitution

ASSE du 18/12/2024. Il a été constitué la société : FORME : SC. DÉNOMINATION : CG INVEST. SIÈGE : 14 rue de Cîteaux, 21121 FONTAINE LES DIJON. OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; - La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ;

- L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ;

- L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente, sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société, de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCV) ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ;

- L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ;

- L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente, sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société, de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCV) ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- L'acquisition, l'administration, la gestion et éventuellement la vente sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société de biens meubles, notamment d'uvres d'art et de voitures de collection ;

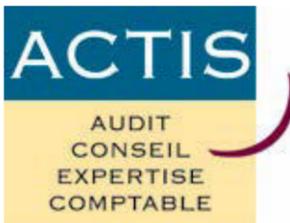
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 697.610€. GÉRANCE : Monsieur Philippe GUILLOU, Demeurant 14 rue de Cîteaux 21121 Fontaine-lès-Dijon. Agrément obtenu à la majorité des voix des associés.

IMMATRICULATION : RCS DIJON. L2406266



## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



## LECAJUGA

Société à responsabilité limitée  
au capital de 500 Euros  
Siège social :  
17 bis Grande Rue - 21490 BRETIGNY  
851 455 493 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 01 octobre 2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'entretien d'espaces verts et petits travaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2406203



## Les Champs d'Argent

SARL au capital de 540 500 euros  
Siège social : 10 rue Saint Marcel  
21550 LADOIX SERRIGNY - 903 743  
458 RCS DIJON

## Augmentation de capital

Le 22 novembre 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de 540 500 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL  
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 081 000 euros

Pour avis La Gérance

L2405931



## MARIE

SC au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
10 rue de Cronstadt - 21000 DIJON  
519 729 776 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 05/12/24, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 10 rue du Chapeau Rouge à DIJON (21000) à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2406112

## SCI DE LA VELLE

Société civile immobilière  
Capital : 58.000,00 Euros  
Siège : VERONNES (21260)  
13 rue de Pétigny  
RCS Dijon 932 339 917

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire réunie le 9 décembre 2024, il a été décidé de :

a) De réduire le capital social de 14 500,00 eur, pour le ramener de 58 000,00 eur à quarante-trois mille cinq cent euros (43 500,00 eur), par rachat de 1.450 parts sociales. L'excédent de la valeur nominale des titres rachetés sur le prix global de rachat sera porté à un compte spéciale de réserves.

b) Les oppositions seront reçues aux greffes du Tribunal de Commerce de DIJON dans le délai de trente jours à compter de la publication de cette annonce.

Pour avis : La gérance

L2406147

## DEAL'AUTO 21

Forme : SAS  
Capital social : 90.000 Euros  
Siège social :  
47 Route Nationale  
21560 ARC SUR TILLE  
R.C.S. Dijon 532 232 535

Par décision de l'associé unique du 12 décembre 2024, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Guillaume MACHADO, demeurant au 2 Ter chemin des Montants à 21310 MAGNY SAINT MEDARD, en qualité de nouveau président, à compter du 12 décembre 2024 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Pascal BERTHOMAUD, président démissionnaire.

Modification au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. L2406174

## BOURGOGNE ESPACE RURAL

Société par actions simplifiée au capital de 1 275 915 euros  
Siège social : 21150 VERNAREY-LES-LAUMES  
384 465 118 RCS DIJON

## Avis de modifications

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 02/12/2024, il a été décidé le transfert du siège social de VERNAREY-LES-LAUMES (21150) au 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC à compter du même jour et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Pour avis

L2406183

## EARL DU VIEUX CHATEAU

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
Au capital de 133 035 Euros  
Siège social : Chemin du Croix  
21410 ANCEY  
388 479 065 RCS Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 1<sup>er</sup> décembre 2024, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de transformer l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun  
Dénomination sociale : GAEC DU GRAND PRÉ

Date d'agrément par le Préfet du département de Côte d'Or : 22 octobre 2024

N° d'agrément : 1398  
Le tout à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Pour avis : La gérance

L2406185

## SCI LE VILLAGE

SCI au capital de 762,25 €  
Siège social :  
Rue Principale, Bretenière  
21110 GENLIS  
351 616 479 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 02/12/2024, le siège social a été transféré de Rue Principale, Bretenière, (21110) GENLIS à DIJON (21000), 10 Rue de la Halle aux Cuirs. L'article 4 des statuts a été mis à jour en conséquence.

L2406192

## JS Energies

S.A.R.L. au capital de 5 000,00 Euros  
Siège social : 8 Bis, rue du Moulin  
21120 VILLECOMTE  
R.C.S : DIJON 887 481 760

## Avis de modification

Aux termes du procès-verbal de l'AGE et des décisions de l'associé unique du 30/09/2024 avec effet au même jour, il a été pris acte :

- De la démission de Monsieur Sefa YOL de ses fonctions de co-gérant,  
- Du transfert du siège social au 23A, rue de Crécey 21120 ECHEVANNES.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2406196



## LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## EN CHEVRET

Groupement foncier agricole au capital de 3.478.494 euros  
Siège social : Zone artisanale des Champs Lins - 21190 MEURSAULT  
899 478 192 RCS DIJON

## Modifications statutaires

Par décisions unanimes des associés du 12/12/2024, les associés ont :

- réduit le capital de 3 478 494 € pour le ramener à 1 800 494 €,

- Pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Henri BOILLOT,

- Transféré le siège social de Zone artisanale des Champs Lins - 21190 MEURSAULT à Clos du Cellier aux Moines 71640 GIVRY et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS DE CHALON SUR SAONE.

Pour avis, la gérance.

L2406219



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

## ETHAN WALL

SAS au capital social de 10.061 Euros  
Siège social :  
10 Place Darcy - 21000 DIJON  
793162173 RCS Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 1<sup>er</sup> décembre 2024, les associés ont décidé de nommer Madame Laura BZINKIEWICZ, demeurant 1 rue Nicolas de Hoey - 21121 Fontaine les Dijon, en qualité de Directeur Général à compter du 15 décembre 2024.

Mention sera portée au RCS de DIJON.

L2406223

## O comaven

## Transfert de siège

Le 04/12/2024, l'AGE de la société «O comaven» (SARL au capital de 1 000 € ayant son siège 47 rue des Godrans 21000 DIJON, immat 931 629 604 RCS DIJON) a transféré son siège au 49 rue des Godrans 21000 DIJON, et a modifié corrélativement l'art. 4 des statuts.

Pour avis.

L2406227

## DOCTEUR CAROLINE PHARBOZ

SELARLU au capital de 1 000 €  
Siège social : 2 rue Nachey  
21240 TALANT  
RCS de DIJON n°842 810 616

## Transfert de siège

En date du 17/12/2024, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 17 rue Charles DULLIN, 21240 TALANT à compter du 17/12/2024.

Mention : RCS de DIJON

L2406232

## MGS 3D

Société par actions simplifiée  
au capital de 10.000 euros  
Siège social : 3, rue Eugène Guillaume  
et 4, rue Montmartre  
21000 DIJON  
R.C.S. : DIJON 902 017 342

## Transfert de siège dans un autre ressort

En date du 13/12/2024, l'AGE a décidé le transfert du siège social au 45B, rue Emile Galle à NANCY (54000) à compter du 01/01/2025.

Mention en sera faite au RCS de DIJON

L2406258



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

## ENTREPRISE PARTNER SARL

Capital social : 3.633.600 Euros  
Siège social :  
7 Boulevard de l'Europe  
21800 QUETIGNY  
750 689 440 RCS Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 16 décembre 2024, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

PRÉSIDENT : Monsieur Bruno PETITGENET, demeurant 16 Impasse Nicolas Rollin, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR.

VICE-PRÉSIDENT : Monsieur Baptiste PETITGENET, demeurant 9 Rue Jacques Henri Lartigue - 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

ACCÈS AUX ASSEMBLÉES ET VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Les Actions sont librement cessibles entre associés. Les Actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. En cas d'associé unique, la Cession est libre.

Mention sera portée au RCS de DIJON.

L2406282



## LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## FDH 1

SAS au capital de 1 000 euros  
porté à 2 200 000 euros  
Siège social : 9 rue des Charmes  
21310 ARCEAU  
949 965 776 RCS DIJON

PV des décisions de l'Associée Unique en date du 18/12/2024, augmentation du capital d'un montant de 2.199.000 € par émission de 219 900 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 000 € à 2 200 000 €. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. AM : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). NM : Le capital social est fixé à deux million deux cent mille euros (2 200 000 euros).

L2406284



## SCI XAVIER LIGER-BELAIR

Société civile immobilière au capital de 137.204,12 Euros  
32 rue Thurot  
21700 NUITS SAINT GEORGES  
332 108 661 RCS Dijon

Suivant AGM du 11/1/2024, M<sup>me</sup> Marie Louise Mylène LIGER-BELAIR, décédée, n'a pas été remplacée dans ses fonctions de cogérante. M. Vincent LIGER-BELAIR assure désormais seul la gérance de la société.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2406289

## ESD SERVICES

SARL au capital de 1 000 €  
Siège social : 121 RUE DE CHENOVE  
21000 DIJON  
RCS de DIJON n°900 960 089

## Transfert de siège

L'AGE du 17/12/2024 a décidé le transfert du siège social au 18 BIS RUE DE LA RENTE LOGEROT, 21160 MARSANNAY LA COTE à compter du 06/01/2025.

Mention : RCS de DIJON

L2406235

## GERANCE

## FIN DE GERANCE

## TOTALENERGIES MARKETING France / TOTALENERGIES CHARGING SERVICES

Suivant acte sous seing privé en date des 13 et 20 mars 2024, la société TOTALENERGIES MARKETING France, 562 avenue du Parc de l'île 92000 Nanterre, société par actions simplifiée, 531 680 445 RCS Nanterre a donné à bail au titre du contrat de location gérance à la société TOTALENERGIES CHARGING SERVICES, 24 Cours Michelet 92800 PUTEAUX, société par actions simplifiée, 844 192 443 RCS Nanterre, un fonds de commerce d'exploitation d'une activité de services de recharge de véhicules électriques situé au RELAIS BEAUNE MERCEUIL NF080041, A6 AIRE DE BEAUNE MERCEUIL 21190 MERCEUIL. Ladite location gérance a été consentie et acceptée pour une durée déterminée à compter du 01/06/2023 jusqu'au 31/12/2030. Mentions seront portées au RCS de Dijon.

Pour avis,

L2406143

## TOTALENERGIES MARKETING / TOTALENERGIES CHARGING SERVICES

Suivant acte sous seing privé en date des 13 et 20 mars 2024, la société TOTALENERGIES MARKETING France, 562 avenue du Parc de l'île 92000 Nanterre, société par actions simplifiée, 531 680 445 RCS Nanterre a donné à bail au titre du contrat de location gérance à la société TOTALENERGIES CHARGING SERVICES, 24 Cours Michelet 92800 PUTEAUX, société par actions simplifiée, 844 192 443 RCS Nanterre, un fonds de commerce d'exploitation d'une activité de services de recharge de véhicules électriques situé au RELAIS DIJON-BROGNON NF080042, A31 AIRE DE DIJON BROGNON 21490 BROGNON. Ladite location gérance a été consentie et acceptée pour une durée déterminée à compter du 01/06/2023 jusqu'au 31/12/2030. Mentions seront portées au RCS de Dijon

Pour avis,

L2406144

## DISSOLUTION

## DE SOCIETE



## Notaires

OFFICE NOTARIAL  
SOBOLE-SYLVESTRE  
1H Place des Ayers et Rue Henri Marc  
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

## SCI AMIL

SCI au capital de 800,00 Euros  
Siège social :  
89 route de Velars  
21370 PLOBIERES LES DIJON  
(21370)  
SIREN 481 958 361 RCS Dijon

Aux termes du PV de décision de la gérance du 11 décembre 2024, la gérance de la SCI AMIL

- a procédé à l'attribution des parts de Madame Raymonde, Michelle MOISSENET décédée le 16 octobre 2011 à TALANT à son unique héritière, Madame Amandine Maud MOISSENET, acheteuse, demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 6 rue Gilbert Bécaud.

- a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11/12/2024 et sa mise en liquidation

- a nommé comme liquidateur Madame Amandine Maud MOISSENET, acheteuse, demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 6 rue Gilbert Bécaud avec les pouvoirs définis à l'article 23 et 24 des statuts. Le siège de la liquidation est fixé chez Me Sobole Sylestre, notaire à Chevigny Saint Sauveur, adresse à laquelle tout correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2406261

## SEMSE

SARL au capital de 2 000 €  
Siège social : LE VILLAGE  
21310 VIEVIGNE  
RCS de DIJON n°791 059 827

## Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 06/12/2024 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 06/12/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M<sup>me</sup> CHAUSSOD Rachida, demeurant 2 chemin du Lavoir, le Village 21310 VIEVIGNE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2406195

## AP2A

EURL au capital de 6 000 €  
Siège social : 37 RUE AUX SOEURS  
21110 IZEURE  
RCS de DIJON n°508 822 186

## Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2024 a décidé la dissolution Volontaire de la société à compter du 30/11/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. TROUSARD ALAIN, demeurant 37 RUE AUX SOEURS 21110 IZEURE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2406200

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



## SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## SEGUIN

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7 500 Euros  
Siège Social : 9 Rue Billot  
21150 GRESIGNY-SAINT-REINE  
R.C.S. Dijon 508 475 761

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30/11/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2024 et sa mise en liquidation. M<sup>me</sup> Clotilde MARCHAND, demeurant 3 rue de saint seine à BLIGNY LE SEC (21440) exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Mention sera faite au RCS de DIJON.  
L2406145

## CLOTURE

## DE LIQUIDATION



## CONFLUENCE

SCCV en liquidation au capital de 1 000 euros  
Siège social : 52 avenue Françoise Giroud Parc Valmy 21000 DIJON  
Siège de liquidation : 52 avenue Françoise Giroud Parc Valmy 21000 DIJON  
850 271 032 RCS DIJON

## Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 16/12/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Hervé HUOT-MARCHAND de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.  
Pour avis Le Liquidateur  
L2405835

## RIVOLI N T 08

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 8.000 euros  
Siège social : 13, rue du Meix Pillon  
21121 DAIX  
R.C.S. : DIJON 840 194 450  
Société en cours de liquidation

## Clôture de liquidation et radiation du RCS de Dijon

Aux termes d'une AGO du 17/12/2024, l'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation et a déchargé la société de son mandat de liquidateur, IMMOBILIERE SAINT PIERRE (335 259 115) représentée par Monsieur Jacky THIERY en qualité de Président, donné à celle-ci quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.  
L2406257

## Hesiode

Société par actions simplifiée en liquidation  
au capital de 3.400,09 Euros  
Siège social :  
9 Rue Jean-Jacques Rousseau  
21000 DIJON  
911 470 417 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 18 décembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : GROSMAIRE Antoine.
- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 18 décembre 2024.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Le liquidateur.  
L2406254

## CHANGEMENT DE

## REGIME MATRIMONIAL

## EPOUX PEILLON

## Changement de régime matrimonial

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sébastien MIGNEREY Notaire à 43, rue Devosge, le 10 décembre 2024, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :

A la requête de : Monsieur Thibault, Antoine PEILLON et Madame Emilie, Mireille, Micheline MURAWSKI, demeurant ensemble à DIJON (21000), 8, rue Sainte-Anne, Nés savoir :

- Monsieur PEILLON à L'ARBRESLE (69210) le 24 mai 1993,  
- Madame MURAWSKI à TROYES (10000) le 28 octobre 1994.

Mariés à DIJON (21000) le 15 septembre 2023.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, de changer entièrement de régime matrimonial. Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Sébastien MIGNEREY, notaire à DIJON (21000), 43 rue Devosge.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.  
L2406142

## EPOUX LECLERCQ

## Changement de régime matrimonial

## Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Éloïse SALICHON-COLLLOT Notaire soussigné, membre de la société civile professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLLOT, Notaires Associés» titulaire d'un Office notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot et dont l'Office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) sous le numéro 21002 office notarial n° 21002, le trente septembre deux mille vingt quatre : Monsieur Philippe LECLERCQ et Madame Corinne Colette LACHARME, demeurant ensemble à BEIRE LE CHATEL (Côte-d'Or) 1A Chemin de Gemeaux mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SPOY (Côte-d'Or) le 12 septembre 1998, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Éloïse SALICHON-COLLLOT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.  
Pour avis.  
L2406292

## EPOUX DUROT

## Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.) Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLLOT, Notaires Associés» titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot Et dont l'office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) sous le numéro 21002 office notarial n° 21002, le SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE Monsieur François Jean Claude DUROT et Madame Sylvie Paule DESSEIGNE, demeurant ensemble à DIJON (21000 Côte-d'Or) 6 rue de la Boudronnée mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de DIJON (21000 Côte-d'Or) le 28 juillet 2012, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Ludovic BAUT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.  
Pour avis.  
L2406293



ODAS NOTAIRES  
37 rue Louis de Broglie  
Parc Technologique de la Toison d'Or  
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

## EPOUX GAGNEPAIN

## Changement de régime matrimonial

Par acte de Me Arnaud NICOLARDOT, Notaire Associé à DIJON (21000), CRPCEN 21026, le 10 décembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre M. Daniel Marie Louis Constant GAGNEPAIN et M<sup>me</sup> Brigitte Ghislaine BONNARD, dmt à BESSEY LA COUR (21360) 5 rue des Pruniers. Mariés sans contrat à la mairie de MALIGNY (21230) le 21 avril 1979.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.  
L2406294

## SUCCESION

## VACANTE

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LEBEAU Georges décédé le 19/06/2022. Réf. 0218137541. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2406204

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> MANCHE Elisabeth décédée le 04/12/2023. Réf. 0218137544. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2406205

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> GAILLARD Huguette décédée le 09/04/2024. Réf. 0218137538. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2406206

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 10/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BARRISSET Gilbert décédé le 09/04/2022. Réf. 0218133037. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2406207

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> UHLINGER Danielle décédée le 11/03/2024. Réf. 0218137543. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2406208

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> QUESTEL Jeannine décédée le 17/01/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218118590.  
L2406209

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BON Pierre décédé le 25/04/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218122663.  
L2406210

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> RAYER Juliette décédée le 13/09/2019 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218109506.  
L2406211

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. SUCHETET Jean-Luc décédé le 11/02/2017 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218134433.  
L2406212

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> FROSSARD Jeanne décédée le 05/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218135971.  
L2406213

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BEAUMONT Daniel décédé le 16/01/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218135981.  
L2406214

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BOMBICO Henrique décédé le 18/10/2023 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218135982.  
L2406215

## AVIS DIVERS



ODAS NOTAIRES  
37 rue Louis de Broglie  
Parc Technologique de la Toison d'Or  
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

## M. GUYOT Gilbert

## Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 avril 2017, M Gilbert Georges GUYOT, retraité, demeurant à SACQUENAY (21260) 5 rue de la Maladière. Décédé à AUXONNE (21130) le 15 octobre 2024. A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Julie GRESARD, Notaire à DIJON, le 12 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 18 novembre 2024. Les oppositions pourront être formées auprès de Me GRESARD, notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 21026, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.  
Pour avis : Me GRESARD  
L2406186

## TRIBUNAL

## DE COMMERCE

## DE DIJON

## Jugement du 10 décembre 2024

SARL SOFAKART, 3 Rue de la Goulette, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 429 358 906. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.  
L2406169

SARL JOABM, 9 Quai National, 21170 Saint-Jean-de-Losne, RCS Greffe de Dijon 848 798 369. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.  
L2406170

SAS KWIKWINK, 13 Rue Marguerite Yourcenar, Bâtiment A, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 839 618 790. Fabrication de composants électroniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.  
L2406171

## LIQUIDATION

## JUDICIAIRE

## Jugement du 10 décembre 2024

SARL BOILEAU, 33 Rue de Fangy, 21170 Esbarres, RCS Greffe de Dijon 899 551 345. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 06 Février 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2406164

SARL BJ FOOD (Hollywood Canteen), 77 Rue En-Pailley, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 882 354 731. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Juin 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2406165

SARL TRANSPORTS COLIS RAPIDES, 12 Impasse du Fourneau, 21120 Til-Châtel, RCS Greffe de Dijon 412 234 759. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Juillet 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2406166

SAS TRANS FRET 21, 3 Boulevard Eiffel, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 904 028 453. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Juin 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2406167

SARL AD OPTIQUE, 7 Rue Davout, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 881 795 819. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 06 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2406168

## PROCÉDURE

## DE SAUVEGARDE

## Jugement du 10 décembre 2024

SAS WEEZCO, 11 Rue Charles de Montalembert, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 905 161 360. Gestion de fonds. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2406160

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

## REDRESSEMENT

## JUDICIAIRE

Jugement  
du 10 décembre 2024

**TRAN JEAN-MICHEL**, 5B rue des Cortots, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 790 200 521. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Novembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2406152

**SARL MALLOU**, 96 Rue de la Liberté, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 789 796 992. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Septembre 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2406161

**SARL MD TRANSPORT**, 11 Grande Rue, 21700 Villers-la-Faye, RCS Greffe de Dijon 908 381 072. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Octobre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2406162

**SARL MARGAUX**, 1 Rue Bannelier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 847 574 613. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Décembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2406163

## CLÔTURE POUR

## EXTINCTION DU PASSIF

Jugement  
du 10 décembre 2024

**BEAURIN Florence**, 8 rue de Travot, 21580 Avot, RCS Greffe de Dijon 882 071 954. Supérettes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif. L2406157

**BACH Albert**, 39 RUE DE GRAY, 21310 MIREBEAU SUR BEZE. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif. L2406172

**BACH Albert**, 39 RUE DE GRAY, 21310 MIREBEAU SUR BEZE. Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif. L2406199

## CLÔTURE POUR

## INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement  
du 10 décembre 2024

**SARL L. PROPLETE**, 38-40 Rue de Metz, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 802 196 675. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2406151

**SARL A.K.F.G PEINTURE**, 6 Rue des Rosiers, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 879 582 666. Travaux de peinture et vitreie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2406153

**SAS AZ AUTO 21**, 7 Boulevard Eiffel, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 880 196 944. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2406154

**WACHOWIAK (nom d'usage WACHOWIAK) DOMINIQUE**, 21270 PONTAILLER SUR SAONE, RCS Greffe de Dijon 327 099 024. Services de soutien à l'exploitation forestière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2406155

**SARL DAUVILAIRE Fredy**, 7B Grande Rue, 21130 Poncey-lès-Athée, RCS Greffe de Dijon 911 895 613. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2406156

**SAS RUDO-CHANTIER**, ZA de Beaugregard, 21490 Norgues-la-Ville, RCS Greffe de Dijon 518 937 677. Travaux de démolition. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2406158

**SARL SOCIETE QUENEL**, 12 Place de l'Eglise, 21640 Flagey-Echézeaux, RCS Greffe de Dijon 814 307 518. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2406159

## Yonne

## AVIS DIVERS

M<sup>me</sup> Claude  
RODEMET-  
WESSBECHER

**Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2005, Madame Claude Jane RODEMET-WESSBECHER, en son vivant retraitée, demeurant à BRIENON SUR ARMANCON (89210) 4 rue Marie Noël. Née à CLAMART (92140), le 30 mars 1931. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à BRIENON SUR ARMANCON (89210) (France), le 20 décembre 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Gladys ADOLPH, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée de notaires dénommée «VXL NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à PARIS (7<sup>ème</sup>), Rue Cognacq Jay numéro 19, le 25 juillet 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laure BERTHELIN, notaire à AUXERRE (89000), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. L2406222

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE



## RENSENERGIE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 Euros  
Siège social : 40 rue Pierre de l'Abbaye - 89500 CHAUMOT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAUMOT du 6 décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.  
DÉNOMINATION SOCIALE : RENSENERGIE.

SIÈGE SOCIAL : 40 rue Pierre de l'abbaye - 89500 CHAUMOT.

OBJET SOCIAL : La production et la vente d'électricité et d'énergie notamment à partir de panneaux photovoltaïques.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 3.000 €.

GÉRANCE : Monsieur Jean-Luc BOUGAULT, demeurant 40 rue Pierre de l'abbaye - 89500 CHAUMOT.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : La gérance.

L2406150

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## SCEA LES CRAIES

Société civile  
au capital de 95.000,00 Euros  
Siège social :  
18 route de Noyers  
89310 ANNAY SUR SEREIN  
391 602 679 R.C.S. Auxerre

L'AGE du 25 novembre 2024 :  
- A décidé la réduction du capital social de 47.424 € puis l'augmentation de capital de 152 € le portant ainsi à 47.728 € ;  
- A pris acte de la démission de M<sup>me</sup> Martine ROBERT, épouse GODET de ses fonctions de gérante.

Pour avis : La gérance.

L2406107

**SYSTEMIS CONSEIL**  
Tax & Legal  
Avocats  
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

SCEA DE  
COURBOISSY

Société civile d'exploitation agricole  
au capital de 265.280 Euros  
Siège social :  
172 rte de Courboissy Charny  
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE  
R.C.S. Sens 920 781 093

## Avis de modification

Par PV du 12/12/24, il a été pris acte de la démission de M. Claude BIZOUARNE de ses fonctions de gérant à compter du 12/12/24 et décidé de nommer M<sup>me</sup> Coralie SIMONNET, née le 3 juillet 2005 à AUXERRE, demeurant 1 rue de la Mare - 89250 BEAUMONT, en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter du 12/12/24.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS.

Pour avis : La gérance.

L2406252

## EARL DELIDAIS

EARL au capital de 599.700,00 Euros  
Siège social : 9 rue des Ardillères  
89140 VILLEMANOCHÉ  
927 849 158 RCS Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2024 :  
- M. Alain DELIDAIS, demeurant à VILLEMANOCHÉ (89140) 9 rue des Ardillères, a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 30 novembre 2024,

- M<sup>me</sup> Bénédicte DELIDAIS épouse LEPRUN, demeurant à BUSSY EN OTHE (89400), 19 rue de la Forêt, été nommée aux fonctions de gérante, à compter du 30 novembre 2024.

Pour avis, la gérance.

L2406108

**SYSTEMIS CONSEIL**  
Tax & Legal  
Avocats  
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

## SCEA

## DE COURBOISSY

Société civile d'exploitation agricole  
au capital de 265280 Euros  
Siège social : 172 RTE  
DE COURBOISSY CHARNY  
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE  
RCS Sens 920 781 093

Par PV du 12/12/24, il a été décidé de transférer le siège social de la Société au 6 rue de Bezançon 89120 PRUNOY à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis : La gérance.

L2406191



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

## CALAHARI

SAS au capital social de 100.000 Euros  
Siège social :  
6 boulevard du Mail - 89100 SENS  
908 683 014 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions unanimes en date du 13 décembre 2024, les associés ont nommé en qualité de directeur général de la société, à compter du 23/12/2024, Monsieur José CARDOSO MOUTA, demeurant 4 rue des Rosiers - 89100 SENS. Mention sera portée au R.C.S. de SENS. L2406233

## SCEA DUBAN

Société civile d'exploitation agricole  
au capital de 142.095 Euros  
Siège social :  
9 rue du Pas Trop - 89440 ATHIE  
R.C.S. Auxerre 323 972 950

Par PV du 15/12/24, il a été pris acte de la démission de M<sup>me</sup> Christiane DUBAN de ses fonctions de gérante et décidé de nommer M. Sébastien DUBAN, né le 02/09/1981 à AVALLON, demeurant 20 rue du Pas-Trop - 89440 ATHIE en qualité de gérant associé, à compter de ce jour et ce pour une durée indéterminée. Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : Le gérant.

L2406241

**SYSTEMIS CONSEIL**  
Tax & Legal  
Avocats  
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

## EARL POUILLIN

Exploitation agricole à responsabilité limitée  
Au capital de 42.533,28 Euros  
Siège social :  
FERME DE FONTAINE GERY  
89700 TONNERRE  
RCS Auxerre 382 563 708

Par PV du 17/12/24, il a été décidé de transformer la société en Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) à compter du 17/12/24. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

L2406263

**LEGI** Société  
d'avocats  
**CONSEILS**

**LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

Domaine  
Louis Moreau  
Père & Filles

Société civile d'exploitation viticole  
au capital de 5.000 Euros  
Siège social : 2 rue Jules Rathier -  
89800 CHABLIS  
918 190 273 R.C.S. Auxerre

ASSP : 19/12/2024 : Démission de VINEAM HOLDING de ses fonctions de gérant à compter du 19/12/2024 et nomination de la SAS LOUIS MOREAU (344 110 283 R.C.S. AUXERRE), 2-10 Grande Rue - 89800 BEINE pour lui succéder pour une durée indéterminée. R.C.S. AUXERRE. L2406272

## 1 024

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 1 024 Euros  
Siège social : 7 rue du Midi  
93100 MONTREUIL  
509 822 359 RCS Bobigny

Aux termes d'une délibération en date du 28/11/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée 1 024 a décidé de transférer le siège social du 7 rue du Midi, 93100 MONTREUIL au 121 route de Courboissy - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation au RCS de BOBIGNY et nouvelle immatriculation auprès du RCS de SENS. Gérance : Monsieur Pierre SCHNEIDER, demeurant 7 rue du Midi 93100 MONTREUIL Monsieur François WUNSCHER, demeurant 34 rue Jacques Louvel Tessier 75010 PARIS

L2406295

## DISSOLUTION

## DE SOCIETE

**Groupe Prieur**  
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

## BATI CONTROLES

Société par actions simplifiée  
en liquidation  
au capital de 10.000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
Rue des Têtes d'Or  
Hotel d'entreprises St Florentin ZA  
89600 SAINT FLORENTIN  
879 665 065 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 12 décembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la société FINANCIERE HUBERDEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social : Rue des Têtes d'Or, Hotel d'entreprises St Florentin ZA - 89600 SAINT FLORENTIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2406148

## SERVIGEST

Forme : SARL société  
en liquidation  
Capital social : 18.293 Euros  
Siège social :  
20 rue Saint André - 89250 GURGY  
392 982 377 R.C.S. d'Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 septembre 2024. Monsieur Michel CONTI, demeurant 20 rue Saint André - 89250 GURGY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas.

Michel CONTI.

L2406179

## CLOTURE

## DE LIQUIDATION

## SCI GUILLAUME

SCI GUILLAUME - Société civile immobilière en liquidation - Au capital de 41 161,23 euros - Siège social : 25 Rue de Laborde 89290 VENOY - Siège de liquidation : 32 Rue des étangs 44117 SAINT ANDRE DES EAUX - 420 433 203 RCS AUXERRE - L'Assemblée Générale Ordinaire du 15/11/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. L2405698



## LA PLACE SUCREE

Société civile immobilière  
en liquidation  
au capital de 45.734,71 Euros  
Siège social :  
12 rue des Gorges - 89380 APPOIGNY  
414 766 428 R.C.S. Auxerre

Suivant décision collective des associés en date du 9 décembre 2024 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;

- Donné quitus au Liquidateur Madame Martine DILOTT, demeurant 12 rue des Gorges - 89380 APPOIGNY, et déchargé cette dernière de son mandat ;

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis.

L2406140

## SCI PASTEUR

Société civile immobilière  
en liquidation  
au capital de 103.900 Euros  
Siège social :  
34 rue Pasteur  
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE  
Siège de liquidation :  
3 rue des Acacias - 89100 MAILLOT  
488 232 943 R.C.S. Sens

L'assemblée générale réunie le 30 octobre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-André MANIFACIER, demeurant 3 rue des Acacias - 89100 MAILLOT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2406176

# AVIS D'EXPERT

## Indemnité de fin de carrière : une anticipation nécessaire

**Impôts.** Les indemnités de fin de carrière (IFC), ou indemnités de départ à la retraite (IDR), représentent une charge importante pour les entreprises, nécessitant une gestion anticipée permanente. Leur montant varie selon le texte applicable : la convention collective, un accord spécifique ou le contrat de travail. En l'absence d'accords particuliers, des minimums légaux sont fixés en fonction de l'ancienneté et du salaire des salariés.



DAVID CHEDOZ

ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES  
Région Bourgogne Franche-Comté

PAR PASCAL GAGNERET,  
EXPERT-COMPTABLE À BESANÇON.

Les modalités de départ à la retraite peuvent être volontaires (à l'initiative du salarié) ou forcées (mise à la retraite par l'employeur). Dans le cas d'un départ volontaire, le salarié doit remplir les conditions d'âge et pouvoir liquider ses régimes de retraite obligatoires. L'indemnité de départ à la retraite est généralement définie par des accords collectifs ou des conventions.

En revanche, la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur, doit respecter une procédure spécifique pour permettre éventuellement au salarié de s'y opposer avant 70 ans. Une indemnité de départ est alors versée. Elle est équivalente à celle prévue pour un licenciement (légale ou conventionnelle), avec une contribution supplémentaire aux charges sociales de 30%.

### ANCIENNETÉ, STATUT ET SALAIRE

L'indemnité de départ volontaire varie selon l'ancienneté, le statut (cadre ou non-cadre) et le salaire du salarié. Par exemple, un salarié ayant travaillé 21 ans dans une entreprise de métallurgie et gagnant 3.000 euros par mois pourrait recevoir une indemnité brute de 9.000 euros environ, ou 12.000 euros après 31 ans d'ancienneté. Ces indemnités, sont soumises à l'impôt sur



le revenu pour le bénéficiaire, et aux charges sociales pour l'entreprise.

Les entreprises doivent gérer cette charge : calculer et verser les indemnités à leur échéance sur leur propre trésorerie. Certaines branches d'activité, comme le bâtiment ou l'automobile, ont des obligations légales à ce sujet. Elles versent une cotisation annuelle à une caisse spécialisée. Hormis ces cas, une dette latente attachée à chaque salarié existe donc... Cette dette augmente au fil du temps, le passif social latent aussi. Cela doit être traduit dans les comptes sociaux,

soit par une provision au passif du bilan, soit par une simple information dans l'annexe des comptes. Les méthodes de calcul (estimation) prennent en compte de nombreux facteurs comme les tables de mortalité, le turn over ou encore le taux d'actualisation.

### PASSIF LATENT : IMPORTANT LORS DE LA CESSION

Ce passif latent a une influence importante lors de la cession d'une entreprise, car des départs à la retraite proches génèrent des sorties de trésorerie. Le repreneur pourra donc négocier le prix de cession de l'entreprise pour

compenser ces coûts à venir.

Les entreprises ont plusieurs options comptables pour gérer au mieux cette charge : comptabiliser une provision, simplement informer dans l'annexe ou encore mettre en place un système de gestion externalisée. Comptabiliser une provision permet d'étaler la charge mais affecte la capacité d'emprunt de l'entreprise (baisse des capitaux propres). Cette provision comptable n'est pas déductible fiscalement. Mentionner simplement la charge dans les annexes des comptes n'affecte pas les capitaux propres mais pourrait

alourdir les résultats d'exploitation en cas de départs massifs au titre d'une même année. La détérioration trop brutale des résultats de l'entreprise conduit aussi à diminuer les capacités de remboursement d'un éventuel nouvel emprunt.

Une solution plus flexible consiste à constituer une épargne externe le plus souvent via un fonds, permettant de lisser annuellement les paiements des indemnités. Le rythme et le montant des versements est choisi par l'entreprise en fonction de sa pyramide d'âge des départs et de ses capacités financières.



# Un hiver en France

## Chocolatiers : la saison des défis

**C'est pendant les fêtes de fin d'année que les chocolatiers confiseurs réalisent près de la moitié de leur chiffre d'affaires. En cette fin d'année 2024, les possibles réformes, conjuguées à une explosion du prix des matières premières et une conjoncture morose, font planer une ombre menaçante sur la filière. Thierry Lalet, à la tête de la chocolaterie Saunion à Bordeaux, et président de la confédération des chocolatiers et confiseurs de France fait entendre la voix des 400 entreprises adhérentes qu'il représente.**



**C**ette année, Thierry Lalet, président de la confédération des chocolatiers et confiseurs de France, proposera pour Noël une crèche en chocolat et le traditionnel Père Noël dans sa chocolaterie bordelaise. Une période cruciale pour la profession. Dans un contexte compliqué par la hausse de prix des matières premières et d'éventuelles réformes dont une taxe sur les produits sucrés, l'enjeu est de taille pour la profession.

### 400 ADHÉRENTS

C'est pour briser la « solitude du dirigeant », mais aussi « pour échanger avec ses confrères et faire bouger les lignes », que Thierry Lalet est entré à la Fédération des chocolatiers et confiseurs de France, il y a une quinzaine d'années, avant d'en devenir le président en 2022. Celle-ci regroupe 400 adhérents. S'il souhaiterait plus d'engagement de la part de ses confrères, « il y a une prise de conscience des entreprises de notre travail de représentation vis-à-vis des pouvoirs publics », souligne-t-il. La profession compte un autre syndicat Alliance 7 qui réunit les industriels : « Mais ce ne sont pas les mêmes enjeux », insiste-t-il.

### DOUZE CFA EN FRANCE

Longtemps, il a été en charge de la partie formation pour la fédération. Les futurs chocolatiers ont le choix entre un CAP chocolatier confiseur (qui dépend de l'Éducation nationale) et un BTM (brevet technique des métiers) en alternance (dépendant de la chambre des métiers et de l'artisanat). Le BTM, qui permet également de découvrir la gestion d'entreprise et la commercialisation, est dispensé dans 12 CFA en France, dont Bayonne pour le Sud-Ouest. « On vient justement de clôturer la réforme du CAP qui interviendra dans deux ans », explique Thierry Lalet.

Dans la nouvelle version, il n'y aura plus de pâtisserie, mais davantage de confiserie, avec une exigence plus



**Thierry Lalet : « Il y a une possibilité de changement de TVA qui pèse sur nous. »**

visionnement et les démarches de responsabilité et d'engagement éthique vis-à-vis des planteurs.

### LA PROFESSION SOUS PRESSION

Dans les mois à venir, la fédération professionnelle devra porter la voix de ses adhérents sur plusieurs questions critiques. « Il y a une possibilité de changement de TVA qui pèse sur nous. » La taxe, de 5,5 % actuellement, pourrait passer à 20 %. « Il semblerait que ce soit abandonné mais on n'est sûr de rien ! Nous avons déjà subi une énorme augmentation de la fève de cacao qui a pris 400 % en moins d'un an », regrette-t-il. Une augmentation qui a une incidence directe sur le produit chocolat : les fournisseurs ont augmenté leurs prix de la matière chocolatée de 35 à 40 %. « Il est impossible pour nous de répercuter une telle augmentation ».

### UNE TAXE SUR LE SUCRE

Autre motif d'inquiétude pour la profession : une taxe sur les produits contenant plus de 30 % de sucre. La taxe, qui a failli être mise en place au 1er janvier 2025, est pour l'instant ajournée. Une commission avec les différents acteurs

du dossier - industrie, artisanat - doit être organisée (avec objectif une mise en application en 2027) afin de trouver des solutions pour réduire les quantités de sucre et vers qui tourner la taxe. « Il y a eu une taxe soda en Angleterre qui a bien fonctionné », explique Thierry Lalet, qui a permis à l'industrie de reformuler ses recettes. La profession attend donc cette concertation « mais tant que le gouvernement n'a pas tranché, on reste vigilant », souligne-t-il.

Les chocolatiers ont aussi été durement éprouvés pendant le covid : « On n'a pas bénéficié d'aides car on avait le droit d'être ouvert. Mais tous les professionnels n'ont pas pu mettre en place un site internet pour la vente en ligne ou un système de livraison », insiste-t-il. Les chocolatiers sont également pénalisés par le coût de l'électricité et s'inquiètent de la réduction des aides pour l'apprentissage quel que soit le type d'entreprise. « C'est l'avenir de nos métiers d'artisans », plaide Thierry Lalet.

### GESTION DE TRÉSORERIE

Il faut dire que l'activité des chocolatiers est saisonnière. Les chocolatiers réalisent entre 40 et 50 % de leur chiffre d'affaires pendant les fêtes de fin d'année, et 10 à 15 % à Pâques : « Il y a une gestion de trésorerie serrée car dès début septembre, on prépare Noël, on a plus de sorties que d'entrées, donc les petites entreprises sont fragilisées. » La confédération accompagne ainsi les

Photo de gauche : Thierry Lalet, président de la confédération des chocolatiers de France, et Marjorie Miette, lauréate du concours du meilleur apprenti chocolatier confiseur de France. À gauche : l'œuvre réalisée par Marjorie Miette, meilleure apprentie chocolatière confiseuse de France. Crédit : Les Echos Judiciaires Girondins.



entreprises rencontrant des problèmes de trésorerie. Elle est aussi en négociation avec les syndicats pour revaloriser les salaires et essaie d'inciter les chefs d'entreprise en ce sens.

### ARTISANS OU INDUSTRIELS

La France compte environ 2 000 entreprises en France et une centaine en Gironde. « Mais la profession réunit des entreprises très différentes avec des industriels tels que Cémoi (Bègles) ou Mademoiselle de Margaux (Margaux-Cantenac) et des petits artisans. Il y a aussi des pâtisseries qui vendent des chocolats. »

La confédération travaille actuellement sur un vade-mecum concernant les étiquetages et les process de fabrication pour uniformiser les contrôles sur la France entière.

### MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE

La Fédération vient aussi de relancer le concours du meilleur apprenti de France. Les sélections ont eu lieu, en lien avec les CFA de Rennes, Arras, Dijon et Belfort : « J'espère que l'an prochain, il y aura des candidats du Sud-Ouest », s'amuse Thierry Lalet. La finale, qui a eu lieu le 29 octobre dernier, a permis de distinguer Marjorie Miette, originaire de Rouen, au terme d'un concours où elle a dû réaliser des bonbons de chocolat, guimauves, une spécialité et un présentoir : « Ils sont confrontés à trois jurys (fabrication, production et présentation). C'est une

reconnaissance importante de la profession. »

### CACAO SHOW

La remise des prix a eu lieu le premier jour du salon du chocolat, lors du Cacao Show le 30 octobre, qui est un autre grand moment pour la profession : « C'est le grand rendez-vous avec le public, commente Thierry Lalet, on a beaucoup de demandes sur la fabrication du chocolat, la transformation de la fève ».

Cet événement qui réunit le grand public et les professionnels voit également la venue de beaucoup de pays producteurs de cacao : « ça permet de nouer des contacts et d'améliorer le sourcing ! », souligne le chocolatier.

Un ultime rendez-vous avant la ligne droite jusqu'aux fêtes. « Dans ce contexte un peu trouble, les clients sont toujours là, assure le chocolatier, en revanche on s'interroge sur la partie professionnelle, les cadeaux d'entreprise. Mais le chocolat est un produit de réconfort, alors consommez du chocolat », s'amuse-t-il en forme de boutade.

PAR NATHALIE VALLEZ,  
LES ÉCHOS JUDICIAIRES GIRONDINS.  
POUR RESOHEBDOÉCO,  
ASSOCIATION REGROUPANT  
27 TITRES DE PRESSE  
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE  
RÉGIONALES EN FRANCE.  
[reso-hebdo-eco.com](http://reso-hebdo-eco.com)



Tous ensemble nous avons  
le pouvoir de changer des vies !

Le Petit Prince® © Succession Antoine de Saint-Exupéry - 2024



Le Sac à Sapin finance à hauteur de 2€  
les missions humanitaires de Handicap International.

- > APPAREILLAGE
- > PROTHÈSE
- > INCLUSION
- > DÉMINAGE
- > RÉÉDUCATION
- > INTERVENTION D'URGENCE

Le Petit Prince®



Retrouvez nos produits  
et de nombreuses idées cadeaux sur :  
[boutique.handicap-international.fr](http://boutique.handicap-international.fr)

**Essai.** L'inédit vaisseau amiral 100% électrique de DS Automobiles ambitionne de se hisser au niveau des références premium de sa catégorie en incarnant le haut de gamme à la française.

# DS n°8 : quitte ou double

**L**es marques automobiles françaises ont-elles une légitimité dans le haut de gamme, déserté par la plupart des constructeurs généralistes ? Ce n'est pas une question de qualité mais avant tout d'image face aux spécialistes premium. Les derniers exemples en date, la Renault Vel Satis et la Citroën C6 ont été des échecs commerciaux. Quant à la classique berline DS9, assemblée en Chine, ses chiffres de production sont restés confidentiels : à peine plus de 7.000 unités de 2021 à 2023. Autant dire que le contexte est difficile pour les prétendantes.

Pas de quoi faire renoncer DS Automobiles qui revient s'aventurer dans le monde huppé du premium sur roues avec une inédite DS n°8, un crossover exclusivement électrique qui joue une partition différente de ses rivales potentielles pour tenter de séduire en se démarquant. Le choix de se décaler apparaît pertinent sur le principe. Reste à savoir s'il sera compris par les clients. Dans ce domaine comme dans d'autres, la vérité se situe dans le niveau de remplissage du carnet de bons de commande. Le reste n'est que littérature... Un point crucial pour la jeune marque française qui peine à s'imposer avec pour seul véritable succès la DS3, lancée en 2010 et jamais remplacée. Près de 15 ans après sa naissance et une décennie après



être devenue une marque à part entière, l'heure de vérité approche. Celle des comptes aussi, au moment où la galaxie Stellantis est en plein remue-ménage après le départ brutal de Carlos Tavares.

## UNE FORTE PERSONNALITÉ

Le nom choisi pour la DS n°8 est à lui seul une indication de la volonté de la marque de se situer du côté du luxe. Ce « n° », adopté par les futurs modèles de

la marque, fait référence au n°5 de Chanel, le parfum le plus vendu dans le monde et l'expression olfactive de la quintessence du style français. À charge de la DS n°8 d'incarner « l'art du voyage à la française » comme le proclame le constructeur...

Concrètement, cette ambassadrice de la France automobile se présente sous la forme d'un élégant crossover coupé 5 portes (4,82m de long et seulement 1,58m de haut) à la silhouette travaillée dans le moindre

détail, matérialisée par une aérodynamique de référence (CX de 0,24) et un profil pur avec une ligne de pavillon fluide. La face avant apparaît plus chargée avec une inédite (fausse) calandre lumineuse optionnelle, le logo DS éclairé, des feux de jour verticaux en « V » et de fins projecteurs à huit LED en forme de clous de Paris. Il s'en dégage une forte personnalité. De dos où on peut lire son identité complète sur le hayon, la DS n°8 se distingue par ses feux ver-

teux, inspirés par ceux du concept Aero Sport Lounge qui, dicit DS Automobiles, la rendront reconnaissable à 100m. L'ensemble peut être habillé d'une peinture bi-ton, avec un pavillon et un capot contrasté, comme un rappel des chefs d'oeuvre de l'automobile française de l'entre-deux-guerres.

## TALENT ET SAVOIR-FAIRE

Cette volonté de sortir du rang se retrouve à bord tant par le choix des matériaux et revêtements que par le design. On remarque l'inédit volant à quatre branches en X, vu sur plusieurs concepts DS, le grand écran central de 16 pouces ou encore les sièges cossus à motif braccetel montre, un des signes distinctifs de la marque, disposant à l'avant d'un chauffe nuque ou encore les contre-porte en aluminium abritant une partie des haut-parleurs du sophistiqué système audio Focal... Une ambiance exclusive. Avec son empattement de 2,90m, la DS n°8 propose un espace intérieur généreux, digne de ses ambitions de grande voyageuse.

Premier modèle de l'ère 100 % électrique du constructeur, la DS n°8 est déclinée en trois niveaux de puissance : 230, 245 et 350ch avec pour cette dernière un pic temporaire jusqu'à 375ch et une traction intégrale permanente.

Largement de quoi tenir son rang. Les deux niveaux de capacité des batteries « made in France » : 74 kWh et 97,2 kWh autorisent une autonomie variant de 572 à 750km conventionnels pour la version 245ch. Promesse de DS : « C'est le seul véhicule de sa catégorie capable de parcourir les 450km de Paris à Lyon sans avoir besoin d'être rechargé ». Sur une borne rapide, il suffit de 27 minutes pour passer de 20 % à 80 % d'autonomie.

Suspensions actives pilotées par une caméra assurant un confort optimal, système « one pedal » permettant « d'oublier » la pédale de frein, affichage tête haute étendu, une multitude d'aides à la conduite de dernière génération dont une caméra infrarouge permettant de détecter des obstacles la nuit jusqu'à 300m, des services connectés très complets avec reconnaissance vocale et Chat GPT et une infinité d'applications : la DS n°8 se situe au meilleur niveau du marché pour faciliter la vie de ses utilisateurs. Aucun doute, les équipes de DS Automobile ont mis tout leur savoir-faire et leur talent pour concevoir la meilleure voiture française de sa catégorie. Aux clients de décider si la proposition leur convient. Il en va de l'avenir de DS.

Dominique Marée



**Camille Cuny et Virginie Roux.** Multi-médaillées lors des championnats du monde de plongée sportive en piscine (PSP), les Dijonnaises se font les ambassadrices d'une discipline encore peu médiatisée.

# Palmes d'or



**C'**est à Vila Franca de Xira, près de Lisbonne au Portugal, fin novembre 2024, que les équipes de France junior et senior de plongée sportive en piscine (PSP) se sont illustrées lors des championnats du monde de la discipline, remportant 41 médailles. Parmi les vainqueurs, deux Dijonnaises : Camille Cuny et Virginie Roux, toutes deux plongeuses depuis plus de dix ans. « C'est mon papa qui m'y emmenait, témoigne la plus jeune. À l'époque, on pouvait passer son niveau 1 de plongée à 12 ans mais on devait attendre d'avoir 16 ou 17 ans pour pouvoir passer son niveau 2 qu'on ne pouvait réellement avoir qu'à 18 ans. Ça fait un trou de quelques années où on n'a rien à faire... ». Pour Virginie, le parcours est différent : « Moi j'avais personne dans ma famille qui en faisait, mais j'ai toujours été attirée par l'eau ! » Elle découvre alors la plongée en Corse, puis valide ses niveaux 1 et 2 en Thaïlande puis en République Dominicaine. C'est à Clermont-Ferrand qu'elle en fait une réelle passion. « L'aspect compétition est arrivé au fur et à mesure, avec la volonté de mettre un peu de ludique dans les entraînements qui sont plutôt physiques ». Naturellement, les deux sportives se tournent vers la PSP : « Multiplier les longueurs à la piscine sans but, c'est pas très intéressant, explique Camille. Quand la PSP est arrivée dans le club (Moby-Dick, à Chenôve, Ndlr), j'ai fait ça en loisir sans trop d'assiduité mais j'ai bien accroché jusqu'à commencer la compétition en 2020 ». Virginie débute, elle, la compétition en 2016 à Clermont-Ferrand, avant de s'installer à Dijon. « Je suis venue ici pour mon amoureux, Emmanuel Duchesne, que j'ai rencontré en compétition et qui se trouve être le coach de l'équipe de France de PSP », sourit-elle. C'est au sein du club « Dijon Plongée », « le club dijonnais le plus compétitif », que les plongeuses se rencontrent en 2022.

## SUR LE TOIT DU MONDE

Rapidement, Camille et Virginie se côtoient et apprennent à concourir ensemble. « En France, il y a cinq épreuves principales : deux individuelles, deux en binôme - dont une mixte -, et une épreuve en relais à quatre, précise Camille. C'est surtout un sport d'équipe parce qu'on s'entraîne ensemble ». « Même si on



Camille Cuny, Emmanuel Duchesne (sélectionneur de l'Equipe de France) et Virginie Roux sont les trois Dijonnais représentant la France aux championnats du monde de PSP. Crédit : Camille Cuny.

est parfois concurrentes, on s'entraide, complète Virginie. Il y a un vrai côté cohésion d'équipe ». Et cette bonne entente porte ses fruits : début novembre, à l'occasion de l'Open de France (championnat des régions), les plongeuses font carton plein : « La première fois qu'on fait l'épreuve ensemble en binôme, on fait un record

**« Maintenant, il y a les autres records à aller chercher. Le sport évolue très vite, alors il faut suivre ! »**

de France ! C'était de bon augure pour la suite (les championnats du monde étant organisés trois semaines plus tard, Ndlr) et ça a confirmé qu'on était en forme », se félicitent Camille et Virginie. Logiquement sélectionnées en équipe de France après des performances indiscutables, les compétitrices rejoignent un groupe soudé, composé de huit sportifs seniors et quatre juniors venus des quatre coins du pays, âgés de 17 à 43 ans. « Il y a un peu tous types de physiques, et les vieux sont coriaces ! », rit Virginie. Au Portugal, les compétitrices

poursuivent sur leur lancée : sur quatorze épreuves disputées à elles deux, les Dijonnaises remportent neuf médailles - dont une médaille d'or commune sur l'épreuve « 4x100 mètres trial », en relais avec Arnaud France et Loïc Paffoni, respectivement originaires du Puy-de-Dôme et des Bouches-du-Rhône. Tout juste championnes du monde, les sportives voient encore plus loin : « Maintenant, il y a les autres records à aller chercher, ambitionne déjà Camille. Le sport évolue très vite, alors il faut suivre ! ».

## DÉVELOPPER LA DISCIPLINE

Si la PSP a été créée en 1998 en Espagne par « des plongeurs qui s'ennuyaient un peu en piscine », il faut attendre 2015 pour la voir émerger en France. « Ça apporte quelque chose de nouveau pour les plongeurs, explique Virginie. On va travailler plein de choses qui sont déjà utiles pour la plongée classique : les lâcher/reprise d'embout ; les vidages de masque ; enlever et remettre son équipement ; gérer sa profondeur à l'aide de ses poumons ; le palmage... Mais la vraie différence, c'est le côté très sportif, avoir une bonne forme physique pour être capable de faire tout ça

rapidement ». Si la pratique reste un loisir nécessitant tout de même trois à quatre séances d'entraînement par semaine pour les plus assidus, elle tend à se professionnaliser et attire de plus en plus de plongeurs. « La France et la Russie sont les pays où la PSP est la plus développée, assure Virginie. Ici, on compte 5.000 pratiquants, et parmi eux, 1.600 ont déjà participé à

## 1990

Naissance de Virginie Roux, le 26 février à Agen (47).

## 2002

Naissance de Camille Cuny, le 20 février à Dijon.

## 2016 et 2020

Virginie et Camille commencent la plongée sportive en piscine (PSP).

## 2022

Elles se rencontrent dans le club « Dijon Plongée ».

## 2024

Les deux sportives sont championnes du monde, en équipe, dans la catégorie « 4x100 m trial », en relais avec Arnaud France et Loïc Paffoni

au moins une compétition. De manière générale à Dijon, la plongée, l'apnée et tous les sports avec palmes sont assez développés : le club Moby-Dick compte près de 200 personnes, tout comme Dijon Plongée, et c'est sans compter les autres petits clubs de la région. Tout ça tourne majoritairement avec des bénévoles ». Pour la préparation aux championnats du monde, les PSPeuses ont notamment pu compter sur le soutien de la ville, qui leur a offert une flexibilité supplémentaire par rapport aux créneaux d'entraînement en piscine. Malgré ces signaux positifs, Camille insiste : « Il nous faudrait plus de visibilité ! Ouvrir plus de piscines et sensibiliser davantage aux sports aquatiques. » Pour l'heure, les compétitions de PSP sont retransmises par la CMAS (Confédération mondiale des activités subaquatiques) ou la FFSEM (Fédération française d'études et de sports sous-marins), « ça motive à participer à ces événements », témoigne Camille. De son côté, Virginie entrevoit déjà la fin de sa carrière sportive. « Je pense me reconverter à fond dans l'enseignement pour développer la discipline et assurer la relève auprès des jeunes. »

KILLIAN ROBLOT



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

